

CHAPITRE

INSTALLATIONS SANITAIRES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

1. Codes utilisés

Les questions sur cet équipement ont été libellées de la même façon aux enquêtes qu'au recensement et la confrontation peut donc se faire directement sur chaque cas.

Les rubriques sont les suivantes :

1. Baignoire ou douche installée (avec eau courante et évacuation des eaux usées);

Ni baignoire, ni douche, mais au moins un lavabo :

2. avec eau courante, froide seulement,
3. avec eau courante chaude.
4. Ni baignoire, ni douche, ni lavabo avec eau courante.

2. Résultats pour la France entière

Les équipements non déclarés au recensement étaient nombreux. Pour ceux-ci, le premier enquêteur a presque toujours noté une réponse et le plus souvent d'ailleurs (plus de 8 fois sur 10) une absence totale d'équipement.

a. BAIGNOIRE OU DOUCHE

Depuis le recensement, les progrès que l'on constate sur le sanitaire sont importants et beaucoup plus rapides que ceux qui ont été réalisés pour les aménagements en eau courante et surtout, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, en W. C. Ainsi, depuis mars 1962, près de 2,5 millions de baignoires ou douches ont été posées dont 890.000 dans les logements anciens soit une sur trois environ. La part des logements équipés est passée pendant le même temps de 29 % à 43 % dans l'ensemble du parc et à 37 % dans le parc ancien. Le rythme d'installation de baignoire ou douche dans le parc ancien

s'avère ainsi plus rapide que le rythme des désaffectations. Ceci a pour résultat une amélioration implicite du parc restant surtout dans la mesure où la désaffectation est sélective en s'opérant sur des logements non équipés, ce qui est le plus probable. Pour chiffrer cet effet, on pourrait dire que pendant que 10 logements sans baignoire ou douche sont abandonnés, 13 de ceux qui restent en sont équipés.

b. LES LOGEMENTS QUI NE DISPOSENT QUE D'UN OU PLUSIEURS LAVABO(S)

Déjà peu nombreux au recensement (895.000 soit 6,2 % du parc) ils ont perdu 12,2 % de leur effectif entre 1962 et 1967, la construction neuve n'ajoutant qu'une part négligeable de logements en raison de l'obligation de prévoir une baignoire ou une douche pour obtenir un permis de construire.

Pourtant, si l'on distingue «lavabo avec eau chaude» de «lavabo avec eau froide», l'évolution est positive dans le parc de recensement sur le premier poste (84.000 logements de plus dans ce cas), mais les logements ne possédant qu'un lavabo avec eau froide ont diminué (190.000 logements de moins depuis le recensement).

Ainsi, l'amélioration du confort par l'installation d'un lavabo avec eau chaude est de très faible ampleur et sans commune mesure avec celle qui consiste à installer une baignoire ou une douche. La modernisation d'un logement se fait donc presque toujours en brûlant cette étape : le logement sans même un lavabo reçoit d'un seul coup une baignoire ou une douche. La décroissance extrêmement rapide de la masse énorme, depuis le recensement, des logements sans aucun équipement, nous le confirme.

c. L'ABSENCE TOTALE D'ÉQUIPEMENT SANITAIRE

Cette situation qui était le lot de 64,5 % des résidences principales en 1962 ne l'est plus que pour 57 % de celles qui subsistent en 1967.

Ce sont ainsi près d'un million et demi (15 % de l'effectif initial) de logements qui ont été soustraits de ce poste :

— soit parce qu'ils ont été abandonnés, et le cas a pu se produire au maximum une fois sur deux (le maximum correspondant à des désaffectations provenant intégralement de ces logements),

— soit parce qu'on y a installé une baignoire ou une douche, cas le plus probable sans aucun doute,

ou encore, très rarement, un lavabo avec eau chaude.

Pour résumer l'évolution de cet équipement depuis 1962, c'est au rythme de 175.000 à 180.000 par an en moyenne que se font les installations sanitaires dans le parc du recensement. Conjointement, l'apport de la construction neuve équipée en quasi-totalité fait qu'actuellement nous ne sommes plus très loin d'un logement sur deux équipé de douche ou baignoire.

TABLEAU 25

Répartition des résidences principales selon leurs équipements sanitaires

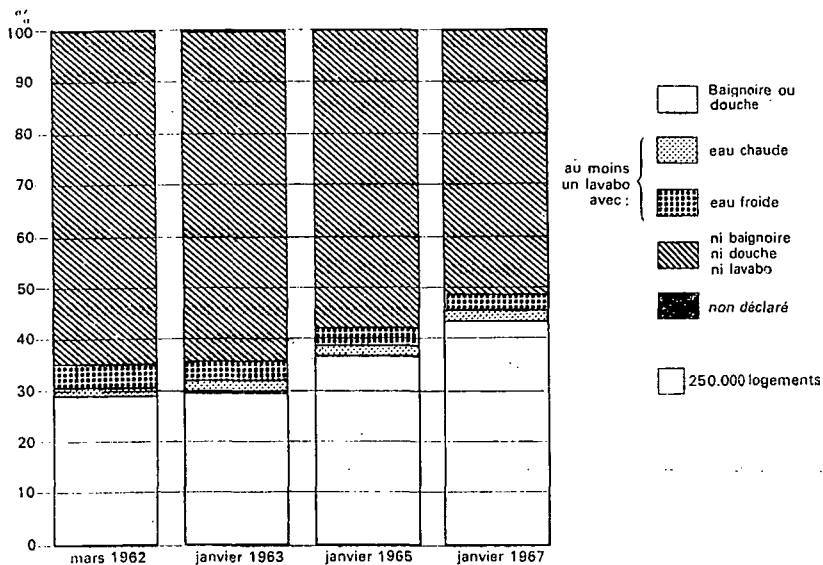
(graphiques 20 et 21)

Situation au :	Baignoire ou douche	Ni baignoire, ni douche, mais au moins un lavabo avec eau courante		Ni baignoire, ni douche, ni lavabo	Non déclaré	Ensemble
		Chaude	Froide			
Recensement de mars 1962 :						
Effectif brut	4.211.600	619.500	223.200	8.833.000	677.900	14.565.200
%	28,9	4,3	1,5	60,6	4,7	100,0
Effectif corrigé (1)	4.261.100	652.000	242.900	9.400.400	8.800	14.565.200
%	29,2	4,5	1,7	64,5	0,1	100,0
Janvier 1963 :						
Parc total	4.382.000	549.000	343.000	9.424.000	70.000	14.768.000
%	29,7	3,7	2,3	63,8	0,5	100,0
Parc ancien	4.177.000	549.000	341.000	9.422.000	69.000	14.558.000
%	28,7	3,8	2,3	64,7	0,5	100,0
Parc achevé depuis le recensement	205.000	—	2.000	2.000	1.000	210.000
%	97,8	—	0,9	1,1	0,2	100,0
Janvier 1965 :						
Parc total	5.553.000	538.000	315.000	8.696.000	14.000	15.116.000
%	36,7	3,6	2,1	57,5	0,1	100,0
Parc ancien	4.703.000	536.000	308.000	8.682.000	14.000	14.243.000
%	33,0	3,7	2,2	61,0	0,1	100,0
Parc achevé depuis le recensement	850.000	2.000	7.000	14.000	ε	873.000
%	97,3	0,2	0,8	1,7	—	100,0
Janvier 1967 :						
Parc total	6.755.000	467.000	347.000	7.974.000	8.000	15.551.000
%	43,4	3,0	2,2	51,3	0,1	100,0
Parc ancien	5.152.000	459.000	327.000	7.953.000	8.000	13.899.000
%	37,1	3,3	2,3	57,2	0,1	100,0
Parc achevé depuis le recensement	1.603.000	8.000	20.000	21.000	—	1.652.000
%	97,0	0,5	1,2	1,3	—	100,0

(1) Les cas « non déclarés » de l'effectif brut donné au recensement ont été répartis selon les déclarations à la première enquête.

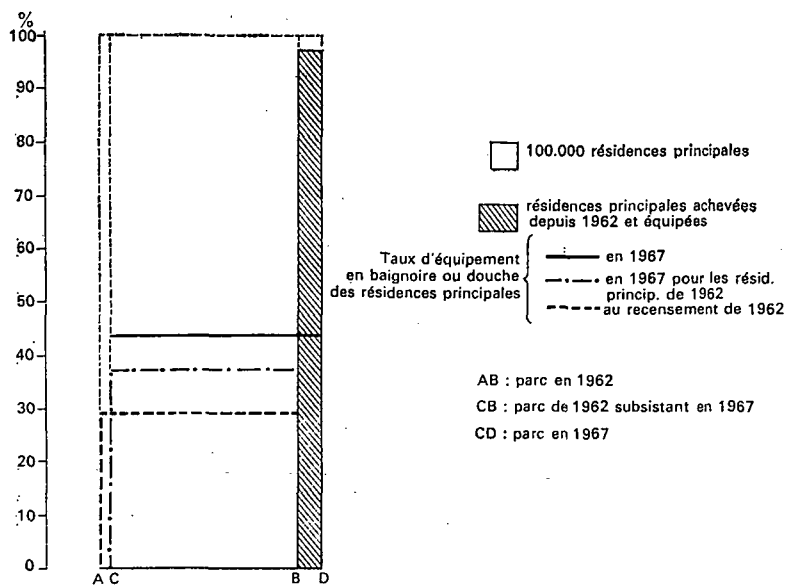
GRAPHIQUE 20

Évolution des taux d'équipement en installations sanitaires depuis le recensement, pour les résidences principales



GRAPHIQUE 21

Variation du taux d'équipement en baignoire ou douche des résidences principales depuis 1962



3. Résultats par catégorie de commune

TABLEAU 26

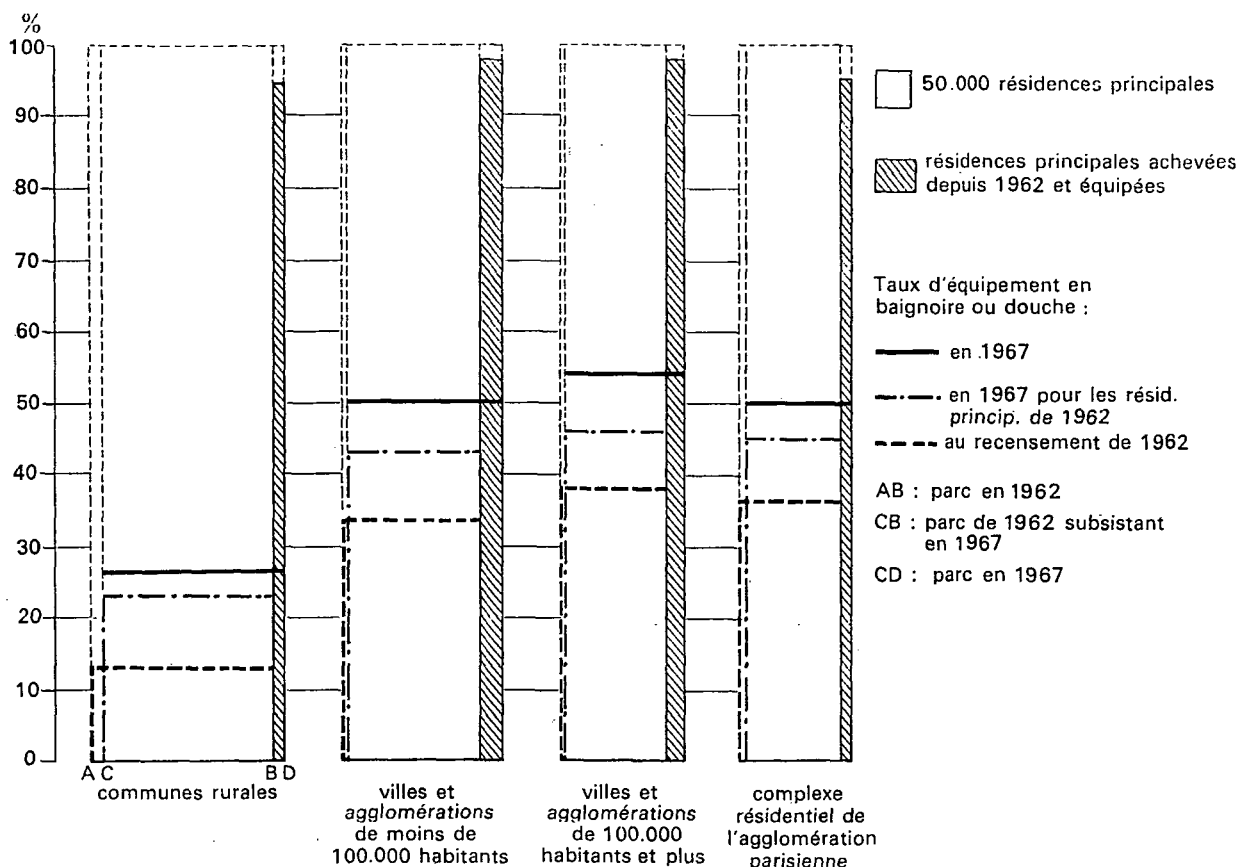
Répartition des résidences principales selon les équipements sanitaires, par catégorie de commune

(graphique 22)

Catégorie de commune (définition 1962)	Baignoire ou douche	Ni baignoire, ni douche, mais au moins un lavabo avec eau courante	Ni baignoire, ni douche, ni lavabo	Non déclaré	Ensemble
Communes rurales :					
Parc en mars 1962	669.680	168.520	4.042.100	195.380	5.075.680
%	13,2	3,3	79,6	3,9	100
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	23,0	4,0	73,0	ε	100
Parc achevé depuis 1962 (%).....	94,6	2,3	3,1	-	100
Parc total de 1967	1.334.000	195.000	3.489.000	2.000	5.020.000
%	26,6	3,9	69,5	ε	100
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants :					
Parc en mars 1962.....	1.289.500	227.500	2.107.640	194.040	3.818.680
%	33,7	6,0	55,2	5,1	100
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	42,9	6,0	51,1	ε	100
Parc achevé depuis 1962 (%).....	98,2	0,8	1,0	-	100
Parc total de 1967	2.181.000	227.000	1.901.000	2.000	4.310.000
%	50,6	5,3	44,1	ε	100
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus :					
Parc en mars 1962.....	1.093.100	178.540	1.416.140	162.260	2.850.040
%	38,3	6,3	49,7	5,7	100
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	46,2	5,0	48,7	0,1	100
Parc achevé depuis 1962 (%).....	97,8	1,5	0,7	-	100
Parc total de 1967	1.765.000	149.000	1.354.000	2.000	3.270.000
%	54,0	4,6	41,4	ε	100
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne :					
Parc en mars 1962.....	1.013.580	287.720	1.209.960	282.540	2.793.800
%	36,3	10,3	43,3	10,1	100
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	44,9	9,0	46,0	0,1	100
Parc achevé depuis 1962 (%).....	95,6	3,0	1,4	-	100
Parc total de 1967	1.484.000	243.000	1.220.000	3.000	2.950.000
%	50,3	8,3	41,3	0,1	100
Ensemble de la France :					
Parc en mars 1962.....	4.065.860	862.280	8.775.840	834.220	14.538.200
%	28,0	5,9	60,4	5,7	100
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	37,1	5,7	57,2	ε	100
Parc achevé depuis 1962 (%).....	97,0	1,7	1,3	-	100
Parc total de 1967	6.754.000	814.000	7.974.000	8.000	15.550.000
%	43,4	5,2	51,3	0,1	100

GRAPHIQUE 22

Variation du taux d'équipement en baignoire ou douche
des résidences principales, depuis 1962, par catégorie de commune



La différenciation entre communes rurales et communes urbaines très nette en 1962 continue d'être observée en 1967 mais sur des taux d'équipement en baignoire ou douche nettement supérieurs à ceux de 1962, l'amélioration s'étant faite sensiblement au même rythme dans les deux milieux.

Les résidences principales ne disposant que de l'équipement intermédiaire — lavabo avec eau courante en plus de l'évier — stagnent à un niveau faible dans toutes les catégories de commune sans qu'il y ait eu de progrès sensible depuis 1962 sur aucune d'elles.

Parmi les communes urbaines, l'agglomération parisienne progresse le plus lentement du fait surtout qu'elle possède la plus forte part de logements avec un lavabo et que certains logements neufs (3 %) continuent d'alimenter ces cas intermédiaires. La chambre individuelle, chambre de bonne ou

chambre d'étudiant reste donc un trait spécifique à la région parisienne.

En résumé, en 1967 :

— une résidence principale sur deux est équipée d'une baignoire ou d'une douche dans les communes urbaines mais à peine plus d'une sur quatre encore dans les communes rurales possède le même équipement. En 1962 les mêmes proportions étaient respectivement d'une sur trois en zones urbaines et une sur huit en zones rurales, le progrès est donc remarquable et ces installations font figure d'« équipement pilote ». Le rythme de croissance est ainsi plus rapide que pour les alimentations en eau et surtout pour les installations de W.C. dont l'aménagement pose des problèmes d'infrastructures de l'immeuble nettement plus grands que l'aménagement d'une salle d'eau ou au moins d'un coin-douche.

CHAPITRE III

ÉQUIPEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
EN CABINETS D'AISANCE

1. Codes utilisés

Les situations distinguées au recensement comme aux enquêtes sont les suivantes :

- W.C. intérieur au logement avec chasse d'eau;
- W.C. intérieur au logement sans chasse d'eau;
- W.C. extérieur au logement mais réservé au ménage, avec chasse d'eau;
- W.C. extérieur au logement mais réservé au ménage, sans chasse d'eau;
- Autres cas, c'est-à-dire W.C. utilisé par plusieurs ménages ou pas de W.C. du tout;
- Équipement non déclaré.

2. Résultats pour la France entière

L'écart sur les réponses aux questions entre les auto-déclarations d'un recensement et les déclarations à un enquêteur qui visite le logement est ici net entre le recensement et janvier 1963 sur les postes les moins bons du tableau 27. Tout se passe comme si le chef de ménage avait eu tendance au recensement à surestimer son installation en déclarant les équipements les plus rudimentaires — W.C. extérieur au logement mais propre au ménage — de préférence à l'absence de W.C. ou au W.C. commun correspondant aux « Autres cas ». Il est vrai que le poste « Autre cas » n'est pas très clair à la lecture et que l'enquêteur peut l'explicitier lors de son passage.

Malgré tout, le rapprochement des réponses poste à poste n'est gênant qu'entre le recensement et la première enquête car l'ampleur de l'améliora-

tion qui s'est opérée ensuite a eu vite fait de neutraliser les effets des déclarations plus pessimistes de l'enquêteur.

Le tableau 27 permet de saisir une évolution marquée par :

a. *Une progression très nette* des taux d'équipement sur le poste le meilleur (W.C. intérieur au logement avec chasse d'eau) qui passe de 37 % au recensement à près de 50 % en 1967. Ce progrès considérable est dû, bien évidemment et pour une grande part (70,8 %) au fait que les logements neufs sont tous équipés de la sorte mais aussi, ce qui est plus remarquable, à une amélioration nette dans le parc ancien. Dans celui-ci, 674.000 logements supplémentaires ont un W.C. intérieur avec chasse d'eau depuis le recensement, donnant un rythme moyen de 135.000 par an environ.

b. Parallèlement, *tous les autres postes du code sont en baisse* tant sur les effectifs que sur les taux. Plus particulièrement touchés sont ceux relatifs aux équipements intermédiaires : W.C. intérieur au logement sans chasse d'eau (- 19,8 % de l'effectif du recensement), W.C. extérieur au logement mais propre au ménage (- 16,6 % de l'effectif du recensement). Par contre seulement 12 % des logements entrant dans « Autres cas » (W.C. commun à plusieurs ménages, pas de W.C. du tout) ont disparu.

Ainsi donc il semblerait que l'installation d'un W.C. dans un logement ancien se fasse plus vite, et sans doute aussi plus facilement, dans les logements qui possédaient déjà un équipement rudimentaire ou de fortune (W.C. sans chasse d'eau, W.C. extérieur au logement) plutôt que dans les logements sans aucun équipement (« Autres cas »).

TABLEAU 27

Répartition des résidences principales selon leur équipement en W.-C.

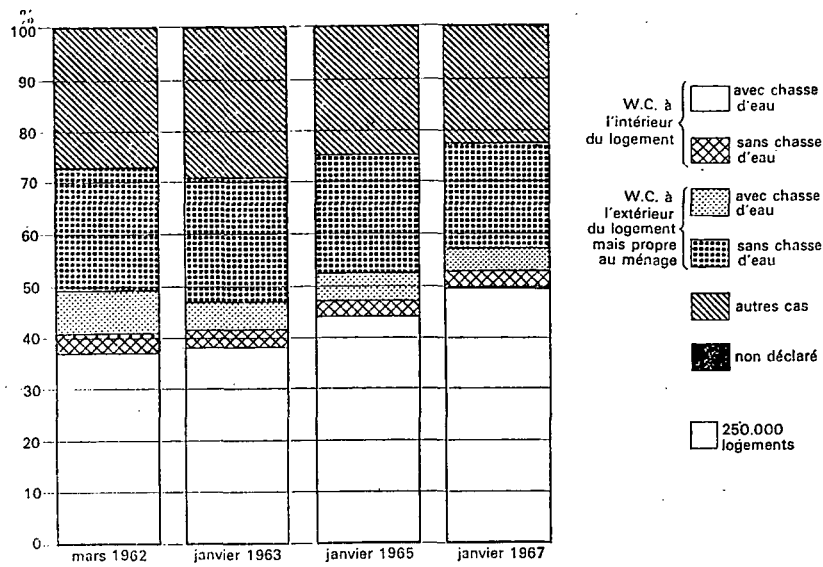
(graphiques 23 et 24)

Situation au :	W.C. à l'intérieur du logement		W.C. à l'extérieur du logement mais propre au ménage		Autres cas	Non déclaré	Ensemble
	avec chasse d'eau	sans chasse d'eau	avec chasse d'eau	sans chasse d'eau			
Recensement de mars 1962 :							
Effectif brut.....	5.343.300	551.600	1.186.900	3.366.700	3.868.600	248.100	14.565.200
%.....	36,7	3,8	8,1	23,1	26,6	1,7	100,0
Effectif corrigé.....	5.398.100	561.300	1.202.000	3.441.700	3.961.600	500	14.565.200
% (1).....	37,0	3,9	8,3	23,6	27,2	ε	100,0
Janvier 1963 :							
Parc total.....	5.556.000	529.000	811.000	3.549.000	4.306.000	17.000	14.768.000
%.....	37,7	3,6	5,5	24,0	29,1	0,1	100,0
Parc ancien.....	5.349.000	529.000	809.000	3.549.000	4.306.000	16.000	14.558.000
%.....	36,7	3,6	5,6	24,4	29,6	0,1	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	207.000	-	2.000	-	-	1.000	210.000
%.....	98,7	-	0,9	-	-	0,4	100,0
Janvier 1965 :							
Parc total.....	6.606.000	490.000	817.000	3.459.000	3.741.000	3.000	15.116.000
%.....	43,7	3,2	5,4	22,9	24,8	-	100,0
Parc ancien.....	5.745.000	485.000	814.000	3.457.000	3.739.000	3.000	14.243.000
%.....	40,3	3,4	5,7	24,3	26,3	-	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	861.000	5.000	3.000	2.000	2.000	-	873.000
%.....	98,6	0,5	0,4	0,3	0,2	-	100,0
Janvier 1967 :							
Parc total.....	7.704.000	456.000	719.000	3.164.000	3.502.000	6.000	15.551.000
%.....	49,6	3,0	4,6	20,3	22,5	ε	100,0
Parc ancien.....	6.072.000	450.000	715.000	3.160.000	3.496.000	6.000	13.899.000
%.....	43,7	3,2	5,2	22,7	25,2	ε	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	1.632.000	6.000	4.000	4.000	6.000	ε	1.652.000
%.....	98,7	0,4	0,2	0,2	0,4	0,1	100,0

(1) Les cas « non déclarés » de l'effectif brut donné au recensement ont été répartis selon les déclarations à la première enquête.

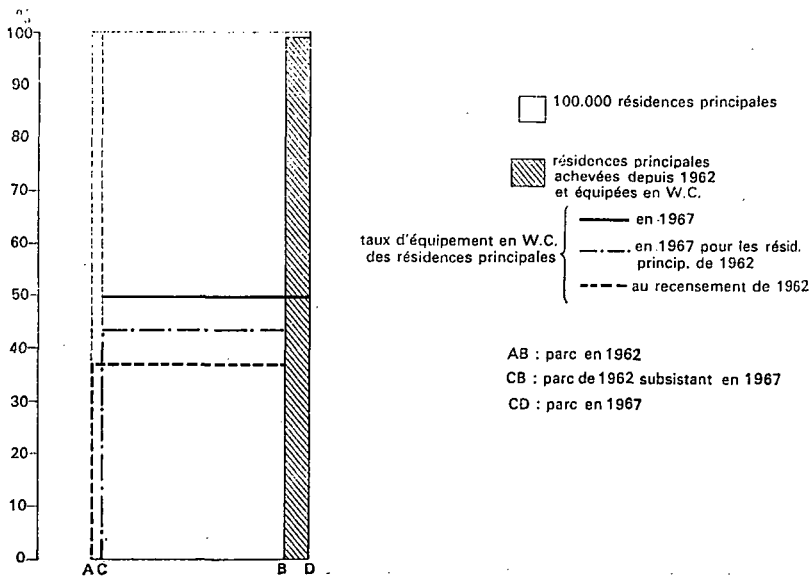
GRAPHIQUE 23

Évolution des taux d'équipement en W. C. depuis le recensement, pour les résidences principales



GRAPHIQUE 24

Variation du taux d'équipement en W. C. (à l'intérieur du logement et avec chasse d'eau) des résidences principales depuis 1962



3. Résultats par catégorie de commune

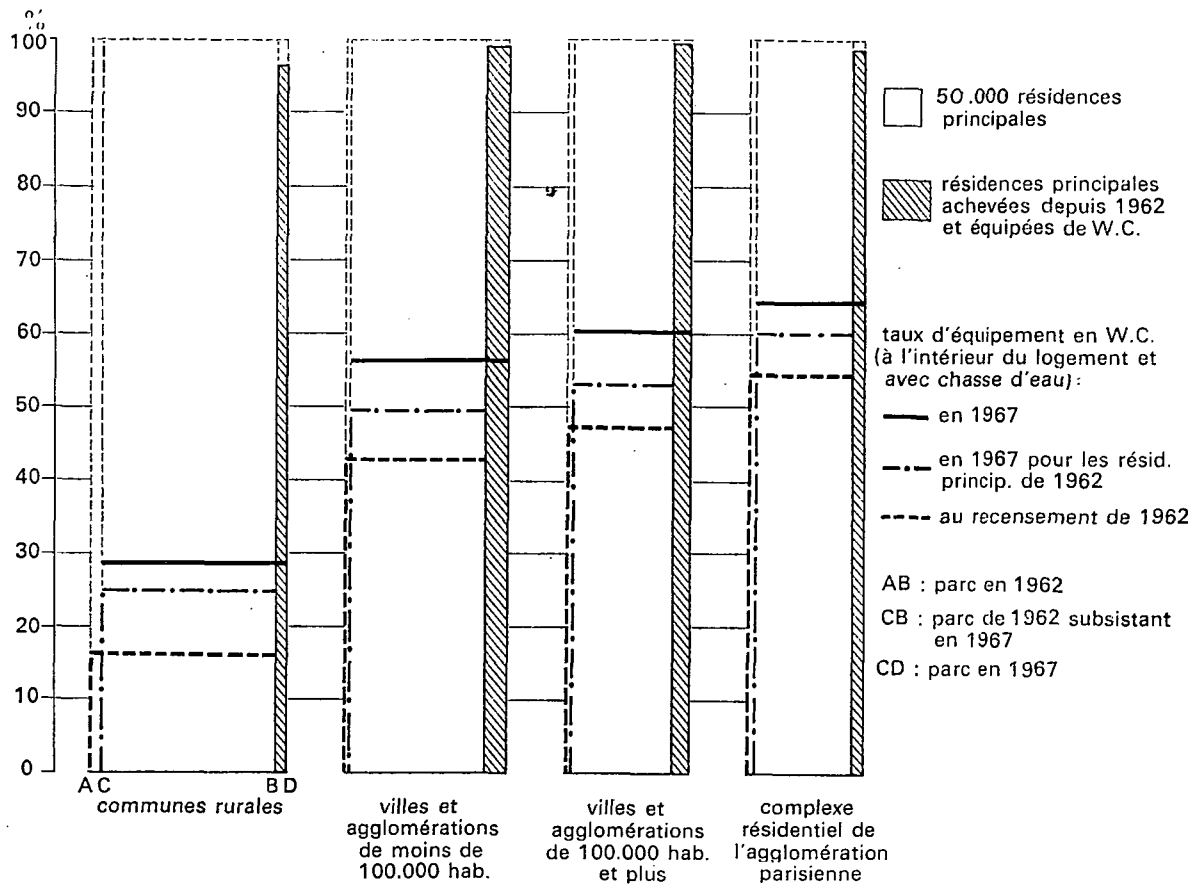
TABLEAU 28

Répartition des résidences principales selon l'équipement en W.-C., par catégorie de commune
(graphique 25)

Catégorie de commune (définition 1962)	W.C. à l'intérieur du logement		W.C. à l'extérieur du logement mais propre au ménage		Autres cas	Non déclaré	Ensemble
	avec chasse d'eau	sans chasse d'eau	avec chasse d'eau	sans chasse d'eau			
Communes rurales :							
Parc en mars 1962.....	793.920	147.040	197.080	1.763.840	2.046.300	127.500	5.075.680
%.....	15,7	2,9	3,9	34,7	40,3	2,5	100
Parc de mars 1962 en jan- vier 1967 %.....	25,0	3,1	3,2	39,2	29,5	ε	100
Parc achevé depuis 1962 %..	96,4	1,4	1,0	0,8	0,4	-	100
	1.431.000	151.000	155.000	1.873.000	1.407.000	3.000	5.020.000
%.....	28,5	3,0	3,1	37,3	28,0	0,1	100
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants :							
Parc en mars 1962.....	1.640.080	171.860	343.960	904.860	699.200	58.720	3.818.680
%.....	43,0	4,5	9,0	23,7	18,3	1,5	100
Parc de mars 1962 en jan- vier 1967 %.....	49,5	3,8	6,3	20,8	19,6	ε	100
Parc achevé depuis 1962 %..	99,1	0,3	0,2	0,2	0,2	ε	100
Parc total de 1967.....	2.428.000	142.000	237.000	771.000	730.000	2.000	4.310.000
%.....	56,4	3,3	5,5	17,9	16,9	ε	100
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus :							
Parc en mars 1962.....	1.347.140	162.400	297.340	570.000	430.480	42.680	2.850.040
%.....	47,3	5,7	10,4	20,0	15,1	1,5	100
Parc de mars 1962 en jan- vier 1967 %.....	52,8	4,6	6,0	15,1	21,5	ε	100
Parc achevé depuis 1962 %..	99,5	0,2	0,1	-	0,2	-	100
Parc total de 1967.....	1.957.000	128.000	166.000	418.000	600.000	1.000	3.270.000
%.....	59,9	3,9	5,1	12,8	18,3	ε	100
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne :							
Parc en mars 1962.....	1.526.040	66.960	443.760	137.120	546.500	73.420	2.793.800
%.....	54,6	2,4	15,9	4,9	19,6	2,6	100
Parc de mars 1962 en jan- vier 1967 %.....	60,2	1,3	6,1	3,5	28,9	ε	100
Parc achevé depuis 1962 %..	98,6	-	0,1	0,2	1,1	-	100
Parc total de 1967.....	1.896.000	35.000	162.000	92.000	765.000	ε	2.950.000
%.....	64,3	1,2	5,5	3,1	25,9	-	100
Ensemble de la France :							
Parc en mars 1962.....	5.307.180	548.260	1.282.140	3.375.820	3.722.480	302.320	14.538.200
%.....	36,5	3,8	8,8	23,2	25,6	2,1	100
Parc de mars 1962 en jan- vier 1967 %.....	43,7	3,2	5,2	22,7	25,2	ε	100
Parc achevé depuis 1962 %..	98,7	0,4	0,2	0,2	0,4	0,1	100
Parc total de 1967.....	7.712.000	456.000	720.000	3.154.000	3.502.000	6.000	15.550.000
%.....	49,6	3,0	4,6	20,3	22,5	ε	100

GRAPHIQUE 25

Variation du taux d'équipement en W. C. des résidences principales depuis 1962, par catégorie de commune



Le retard du milieu rural est ici encore notable et reste d'ailleurs du même ordre en 1967 qu'en 1962. Pourtant l'effort d'amélioration depuis le recensement y est sensible : plus d'un logement sur quatre a un W.C. à l'intérieur avec chasse d'eau en 1967 contre un sur six en 1962. En ne considérant que les logements anciens il apparaît un trait essentiel, à savoir : une élévation du niveau d'équipement plus importante qu'en milieu urbain ; ceci ne traduit certes qu'une amélioration apparente (on n'isole pas l'effet sélectif de la désaffectation) mais malgré tout sensiblement plus importante que celle que nous constatons dans les installations sanitaires. Ainsi, une certaine priorité serait donnée dans ce milieu à l'équipement en W.C. par rapport à l'équipement en sanitaires, tous deux subordonnés naturellement

à l'équipement en eau dont l'amélioration reste plus rapide encore.

Les trois catégories de communes urbaines ne sont pas très homogènes entre elles. Si le taux moyen pour l'équipement le meilleur y est voisin de 60 % en 1967, il est de 56 % dans les petites agglomérations et augmente avec la taille de l'agglomération pour atteindre 64 % dans l'agglomération parisienne. Rappelons que ce même taux en 1962 avoisinait 50 % en milieu urbain, ce qui implique un progrès notable entre 1962 et 1967 où la construction neuve entre certes pour partie mais où les aménagements dans le parc ancien sont toutefois nets, un peu moins rapides d'ailleurs dans l'agglomération parisienne que dans les autres agglomérations.

CHAPITRE IV

ALIMENTATION EN GAZ DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

1. Codes utilisés

Les mêmes libellés de questions figurent au recensement et aux enquêtes et les mêmes codes de chiffrage ont été utilisés, à savoir :

1. Logement raccordé à un réseau public de distribution.
2. Utilisation de gaz en bouteille.
3. Logement raccordé à un réseau public et utilisation de gaz en bouteille.
0. Ni raccordement à un réseau public, ni gaz en bouteille.
9. Équipement non déclaré.

Nous n'isolons pas ici le poste n° 3 qui correspond à un double équipement et groupait moins de 1,5 % des logements au recensement. Pour les logements entrant dans ce cas, nous n'avons pris en compte que le fait qu'ils soient raccordés à un réseau public et nous les avons donc regroupés avec les logements qui y sont raccordés.

2. Résultats pour la France entière

a. ÉVOLUTION DE L'ALIMENTATION EN GAZ DANS LE PARC ANCIEN

Les traits essentiels qui ressortent du tableau 29 sont d'abord des évolutions d'ampleur très différente depuis le recensement pour les deux modes possibles d'alimentation : aménagements nombreux par le gaz en bouteille, quasiment nuls par le réseau public.

De 1962 à 1967, l'évolution est la suivante : Pendant que le parc ancien se contractait de 666.000

logements (désaffectations nettes), 725.000 logements non équipés disparaissaient, soit sensiblement plus, l'écart de 60.000 se trouvant compensé par une augmentation de plus du double des logements n'utilisant que le gaz en bouteille (+ 140.000) et une baisse sensible des logements raccordés à un réseau public (— 80.000). Sans doute s'agit-il surtout pour ces derniers, de logements détruits en ville pour être remplacés par des immeubles neufs.

b. ÉQUIPEMENT EN GAZ

DES LOGEMENTS ACHÉVÉS DEPUIS LE RECENSEMENT

Ceux-ci sont équipés à plus de 60 % par un réseau public, près de 2 % n'utilisant pas le gaz et le reste soit 37 ou 38 % sont alimentés par du gaz en bouteille.

c. ÉQUIPEMENT EN GAZ DE L'ENSEMBLE DU PARC

L'amélioration depuis le recensement sur cet équipement est notable.

Alors que 10 % environ des logements n'avaient pas de gaz au recensement, la proportion est deux fois moins forte (5,3 %) en 1967. Pendant cette même période la proportion des logements utilisant le gaz en bouteille s'est accrue de 2 % et celle des logements raccordés à un réseau public de 3,4 %. On peut donc parler d'une différenciation nette sur la nature de l'équipement entre les logements anciens et les logements neufs. Pour les premiers, l'amélioration résulte surtout de l'installation de gaz en bouteille. Dans les logements neufs, préférence est donnée au raccordement à un réseau public mais le lieu de construction n'est pas indifférent à ce phénomène.

TABLEAU 29

Répartition des résidences principales selon l'équipement en gaz

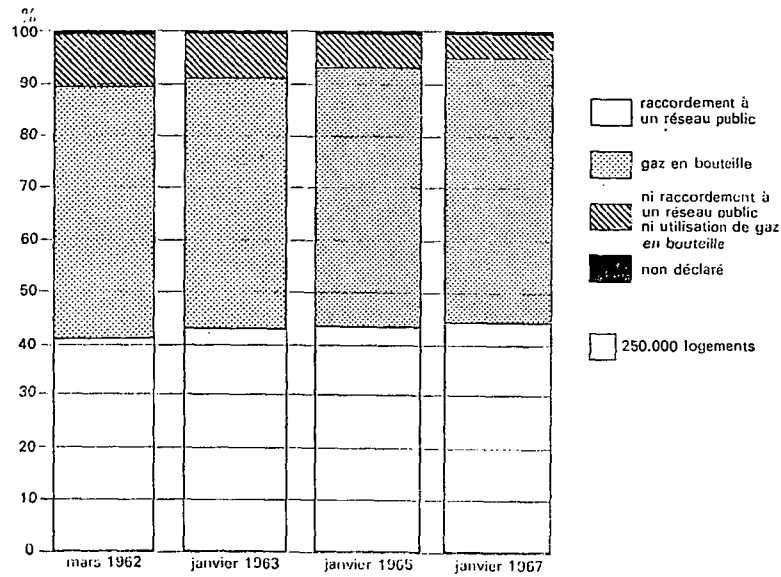
(graphiques 26 et 27)

Situation au :	Logement raccordé à un réseau public de distribution	Utilisation de gaz en bouteille	Ni raccor- dement à un réseau public, ni utilisation de gaz en bouteille	Non déclaré	Ensemble
Recensement de mars 1962 :					
Effectif brut.....	5.840.800	6.850.900	1.355.900	517.600	14.565.200
%.....	40,1	47,1	9,3	3,5	100,0
Effectif corrigé (1).....	5.972.800	7.053.300	1.523.100	16.000	14.565.200
%.....	41,0	48,4	10,5	0,1	100,0
Janvier 1963 :					
Parc total.....	6.361.000	7.081.000	1.265.000	61.000	14.768.000
%.....	43,1	47,9	8,6	0,4	100,0
Parc ancien.....	6.226.000	7.008.000	1.263.000	61.000	14.558.000
%.....	42,8	48,1	8,7	0,4	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	135.000	73.000	2.000	-	210.000
%.....	64,1	34,8	0,9	0,2	100,0
Janvier 1965 :					
Parc total.....	6.526.000	7.516.000	1.055.000	19.000	15.116.000
%.....	43,2	49,7	7,0	0,1	100,0
Parc ancien.....	5.990.000	7.191.000	1.043.000	19.000	14.243.000
%.....	42,1	50,5	7,3	0,1	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	536.000	325.000	12.000	-	873.000
%.....	61,4	37,3	1,3	-	100,0
Janvier 1967 :					
Parc total.....	6.901.000	7.809.000	826.000	15.000	15.551.000
%.....	44,4	50,2	5,3	0,1	100,0
Parc ancien.....	5.895.000	7.192.000	798.000	14.000	13.899.000
%.....	42,4	51,7	5,8	0,1	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	1.006.000	617.000	28.000	1.000	1.652.000
%.....	60,8	37,4	1,7	0,1	100,0

(1) Les cas « non déclarés » de l'effectif brut donné au recensement ont été répartis selon les déclarations à la première enquête.

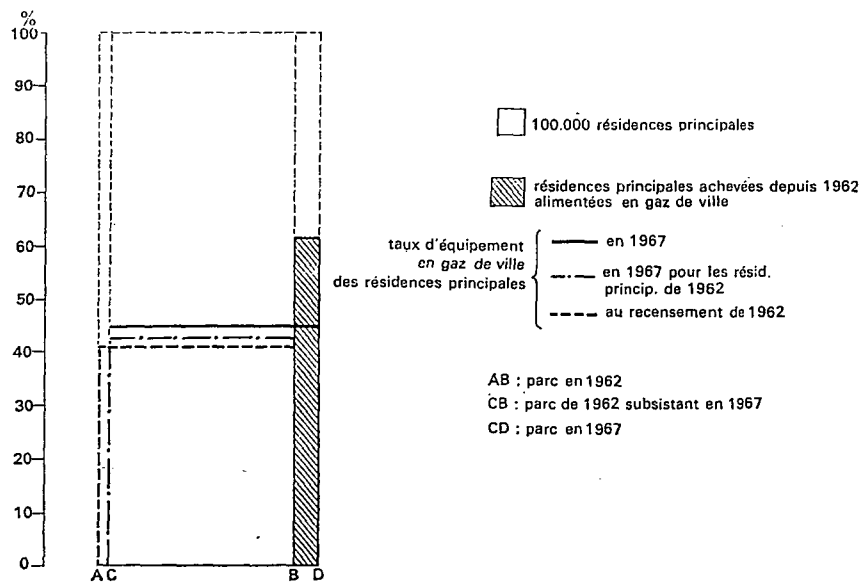
GRAPHIQUE 26

Évolution des taux d'équipement en gaz depuis le recensement,
pour les résidences principales



GRAPHIQUE 27

Variation du taux d'équipement en gaz de ville
des résidences principales depuis 1962



3. Résultats par catégorie de commune

TABLEAU 30

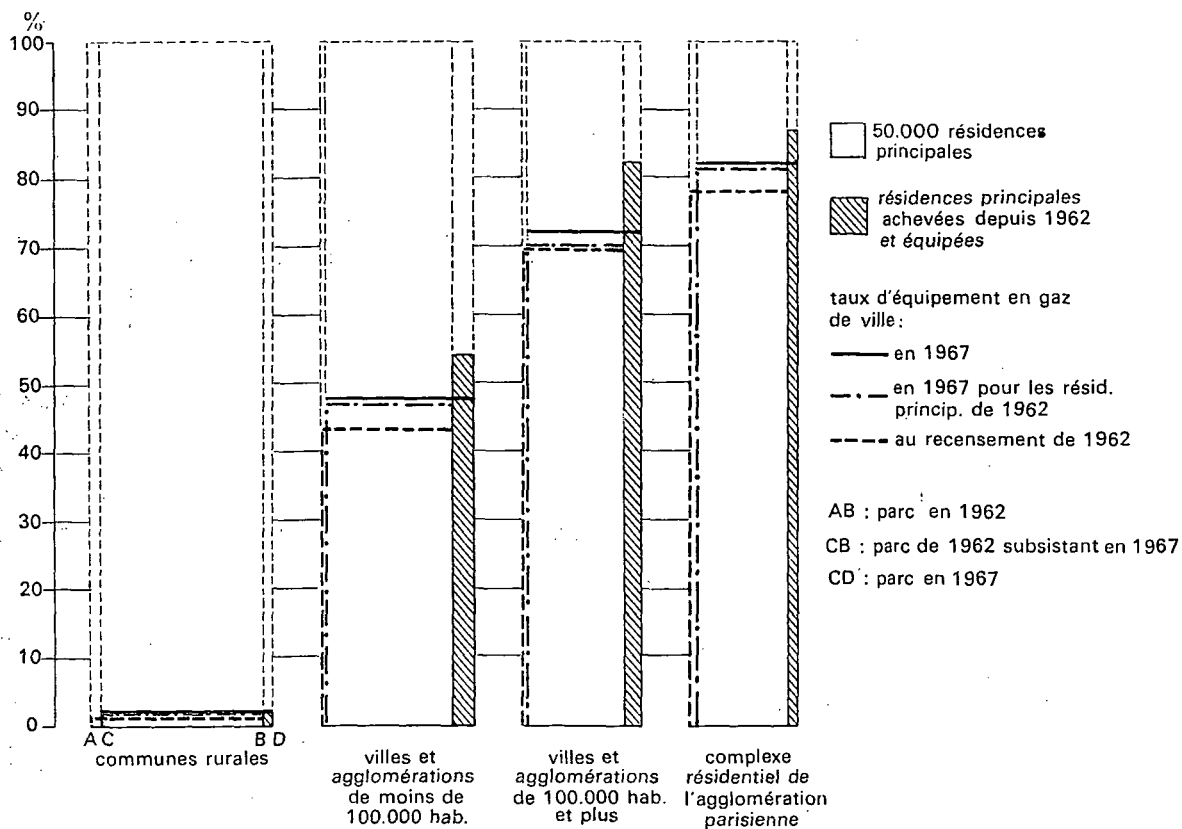
Répartition des résidences principales selon l'équipement en gaz,
par catégorie de commune

(graphiques 28 et 29)

Catégorie de commune (définition 1962)	Logement raccordé à un réseau public de distribution	Utilisation de gaz en bouteille	Ni raccor- dement à un réseau public, ni utilisation de gaz en bouteille	Non déclaré	Ensemble
Communes rurales :					
Parc en mars 1962.....	59.360	4.096.500	655.820	264.000	5.075.680
%.....	1,2	80,7	12,9	5,2	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	1,9	89,4	8,5	0,2	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	1,8	95,3	2,8	0,1	100,0
<i>Parc total de 1967.....</i>	100.000	4.498.000	412.000	10.000	5.020.000
%.....	2,0	89,6	8,2	0,2	100,0
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants :					
Parc en mars 1962.....	1.649.320	1.746.760	287.280	135.320	3.818.680
%.....	43,2	45,8	7,5	3,5	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	46,5	48,6	4,9	e	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	54,0	44,6	1,3	0,1	100,0
<i>Parc total de 1967.....</i>	2.040.000	2.077.000	190.000	3.000	4.310.000
%.....	47,5	48,0	4,4	0,1	100,0
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus :					
Parc en mars 1962.....	1.999.940	581.460	182.160	86.480	2.850.040
%.....	70,2	20,4	6,4	3,0	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	70,1	25,4	4,5	e	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	82,6	15,8	1,6	-	100,0
<i>Parc total de 1967.....</i>	2.345.000	790.000	135.000	-	3.270.000
%.....	72,0	23,9	4,1	-	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne :					
Parc en mars 1962.....	2.187.200	379.760	95.840	131.000	2.793.800
%.....	78,3	13,6	3,4	4,7	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	81,6	15,2	3,1	0,1	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	86,9	11,3	1,8	-	100,0
<i>Parc total de 1967.....</i>	2.415.000	444.000	89.000	2.000	2.950.000
%.....	82,1	14,8	3,0	0,1	100,0
Ensemble de la France :					
Parc en mars 1962.....	5.895.820	6.804.400	1.221.100	616.800	14.538.200
%.....	40,6	46,8	8,4	4,2	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	42,4	51,7	5,8	0,1	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	60,8	37,4	1,7	0,1	100,0
<i>Parc total de 1967.....</i>	6.900.000	7.809.000	826.000	15.000	15.550.000
%.....	44,4	50,2	5,3	0,1	100,0

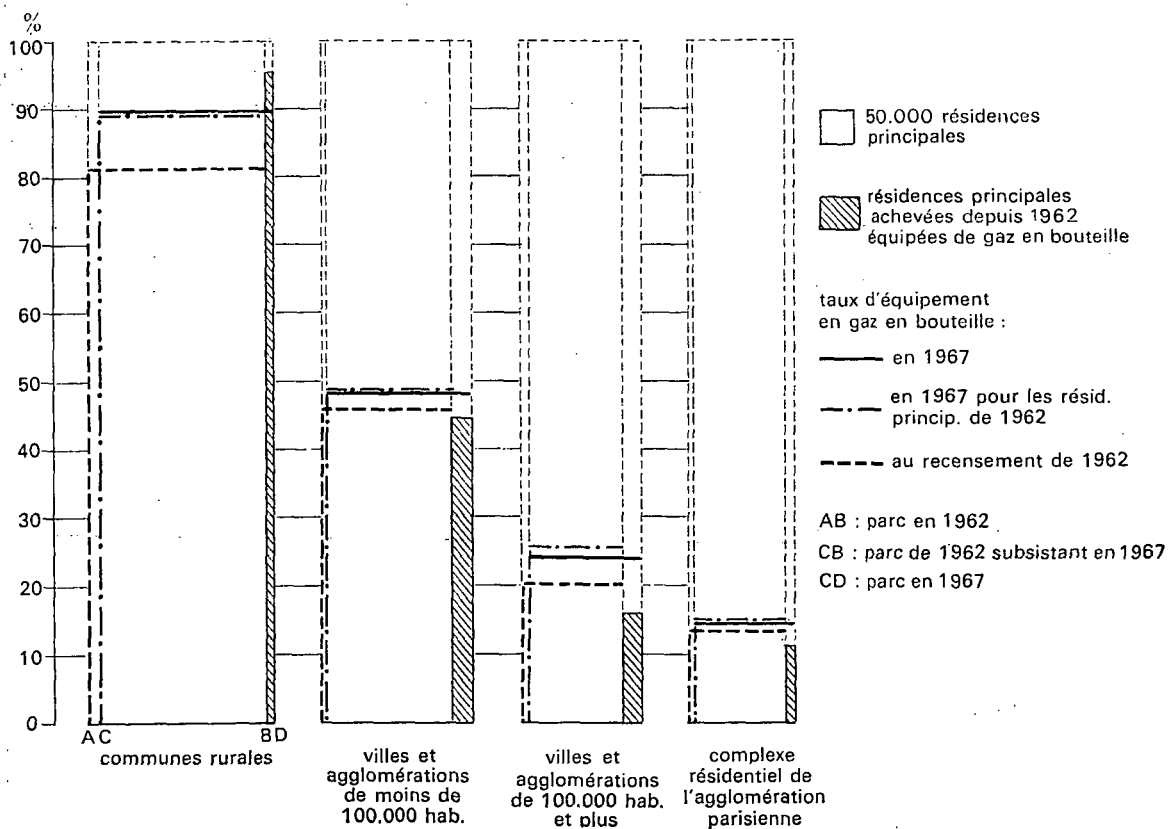
GRAPHIQUE 28

Variation du taux d'équipement en gaz de ville des résidences principales depuis 1962, par catégorie de commune



GRAPHIQUE 29

Variation du taux d'équipement en gaz en bouteilles des résidences principales depuis 1962, par catégorie de commune



En milieu rural, la part des logements raccordés à un réseau public est négligeable mais près de 90 % utilisent en 1967 du gaz en bouteille contre 81 % en 1962.

En milieu urbain, la proportion de logements raccordés à un réseau public croît rapidement avec la taille de l'agglomération pour arriver dans le complexe de Paris à un taux de 82 % en 1967. On remarque d'ailleurs que les logements neufs suivent le même échelonnement mais à un niveau légèrement plus élevé que le parc ancien (87 % dans l'agglomération parisienne sont raccordés à un réseau public contre 82 % dans le parc ancien).

Parallèlement, le gaz en bouteille suit l'évolution inverse et moins de 15 % des logements de l'agglomération parisienne l'utilisent en 1967 contre 48 %

dans les petites agglomérations et 24 % dans les autres.

Sur cet équipement, l'amélioration dans le parc du recensement joue surtout sur les installations de gaz en bouteille qui ressortent directement de l'initiative des particuliers, surtout en milieu rural.

Somme toute, l'équipement en gaz s'avère comme tout aussi primordial que l'alimentation en eau; il est aussi répandu en milieu urbain, et même plus répandu que l'alimentation en eau du milieu rural (92 % contre 77 %). Enfin, tous les logements seront bientôt équipés en gaz et le progrès ne sera plus possible que par une substitution entre le gaz de ville et gaz en bouteille à mesure que se développera le réseau public.

CHAPITRE V

ÉQUIPEMENT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN CHAUFFAGE CENTRAL

I. Codes utilisés

Les questions posées sur le chauffage central sont les mêmes au recensement et à l'enquête, à savoir :

1. Chauffage central collectif (pour tout l'immeuble ou plusieurs logements);
2. Chauffage central individuel (avec une chaudière propre à votre logement);
3. Pas de chauffage central.

Le chauffage central en maison individuelle codifié 1 au recensement et aux premières enquêtes a été ensuite codifié 2 ce qui empêche de comparer séparément les deux modes de chauffage. Ainsi, nous noterons seulement l'existence ou la non existence d'un chauffage central sans distinguer s'il est propre au logement ou collectif, dans une maison individuelle ou un immeuble collectif.

2. Résultats pour la France entière

Sur cet équipement, comme sur les autres, la quasi-totalité des non-déclarés du recensement

correspondent, de l'avis du premier enquêteur après le recensement, à des logements sans équipement de chauffage central.

Le tableau 31 permet de faire les remarques suivantes :

— le chauffage central n'est pas installé dans la totalité des logements neufs. Plus de 20 % des logements achevés depuis 1962 n'en ont pas alors qu'ils ont quasiment tous des W.C. à l'intérieur du logement et une baignoire ou une douche. Dans les régions du sud de la France où le climat est doux, il ne s'impose pas absolument.

— Cependant, l'installation du chauffage central est bien un élément de progrès et un élément qui progresse. Le rapport entre les résidences principales qui ont le chauffage central et celles qui ne l'ont pas est passé en effet de 1/4 au recensement à moins de 1/3 dans le parc en 1967 dont sensiblement 1/3 dans le parc ancien, l'effort d'amélioration est donc important. En effectif, on pourrait estimer à 80.000 en moyenne par an le nombre de résidences principales antérieures à 1962 où l'on a installé le chauffage central entre 1962 et 1967.

TABLEAU 31

Répartition des résidences principales selon le mode de chauffage

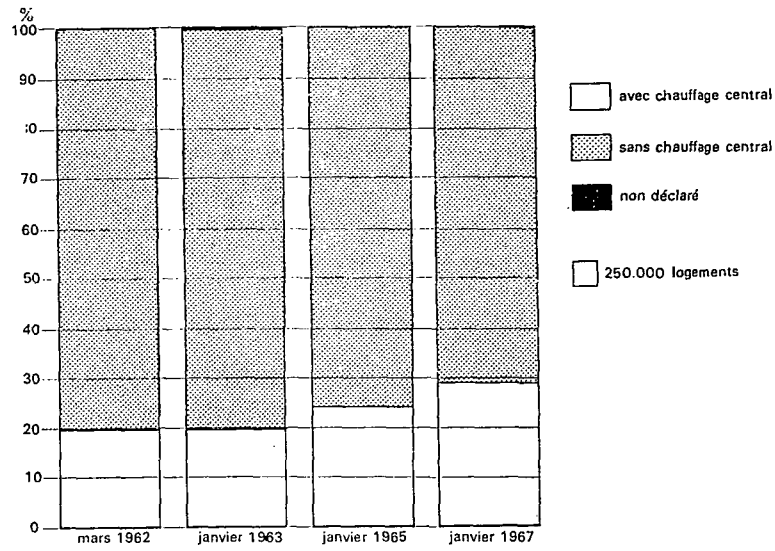
(graphiques 30 et 31)

Situation au :	Chauffage central (individuel ou collectif)	Pas de chauffage central	Non déclaré	Ensemble
Recensement de mars 1962 :				
Effectif brut.....	2.849.400	11.407.500	308.300	14.565.200
%.....	19,6	78,3	2,1	100,0
Effectif corrigé (1).....	2.869.800	11.694.900	500	14.565.200
%.....	19,7	80,3	ε	100,0
Janvier 1963 :				
Parc total	2.908.000	11.842.000	18.000	14.768.000
%.....	19,7	80,2	0,1	100,0
Parc ancien.....	2.763.000	11.777.000	18.000	14.558.000
%.....	19,0	80,9	0,1	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	145.000	65.000	ε	210.000
%.....	69,0	31,0	-	100,0
Janvier 1965 :				
Parc total	3.651.000	11.462.000	3.000	15.116.000
%.....	24,2	75,8	ε	100,0
Parc ancien.....	3.011.000	11.229.000	3.000	14.243.000
%.....	21,1	78,9	ε	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	640.000	233.000	-	873.000
%.....	73,3	26,7	-	100,0
Janvier 1967 :				
Parc total	4.542.000	11.005.000	4.000	15.551.000
%.....	29,2	70,8	-	100,0
Parc ancien.....	3.266.000	10.630.000	3.000	13.899.000
%.....	23,5	76,5	-	100,0
Parc achevé depuis le recensement.....	1.276.000	375.000	1.000	1.652.000
%.....	77,2	22,7	0,1	100,0

(1) Les cas « non déclarés » de l'effectif brut donné au recensement ont été répartis selon les déclarations à la première enquête.

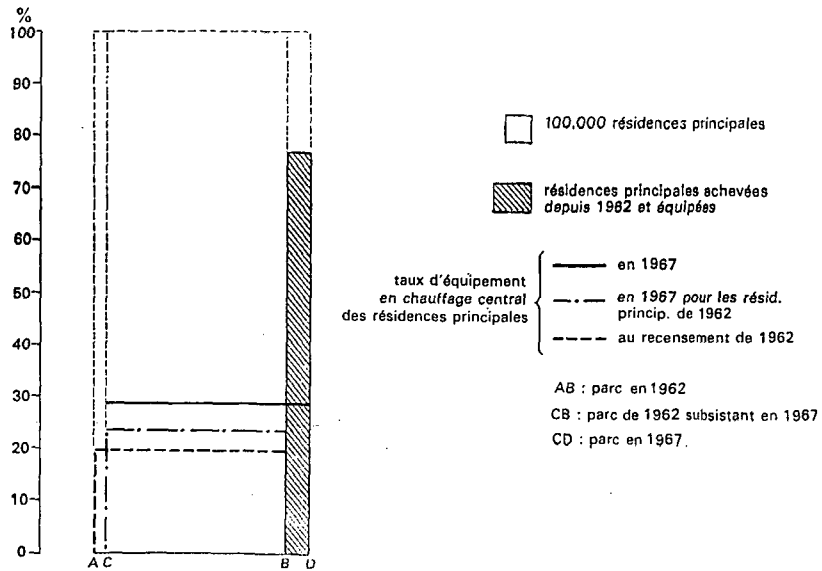
GRAPHIQUE 30

Évolution du taux d'équipement en chauffage central depuis le recensement, pour les résidences principales



GRAPHIQUE 31

Variation du taux d'équipement en chauffage central des résidences principales depuis 1962



3. Résultats par catégorie de commune

TABLEAU 32

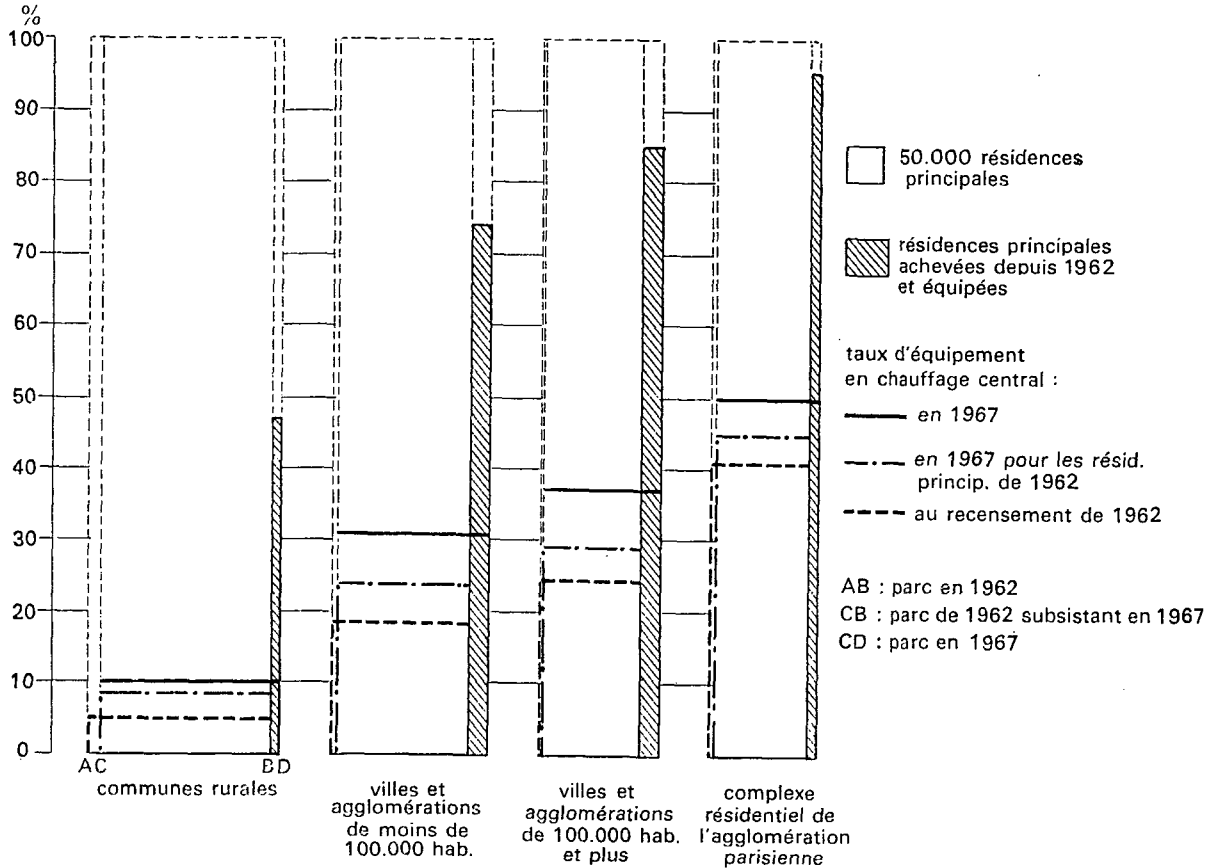
Répartition des résidences principales selon l'équipement en chauffage central, par catégorie de commune

(graphique 32)

Catégorie de commune (définition 1962)	Chauffage central (individuel ou collectif)	Pas de chauffage central	Non déclaré	Ensemble
Communes rurales :				
Parc en mars 1962.....	265.440	4.696.260	113.980	5.075.680
%	5,2	92,6	2,2	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	8,6	91,4	ε	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	47,1	52,9	-	100,0
Parc total de 1967.....	525.000	4.494.000	1.000	5.020.000
%	10,5	89,5	ε	100,0
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants :				
Parc en mars 1962.....	699.640	3.039.560	79.480	3.818.680
%	18,3	79,6	2,1	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	23,8	76,2	ε	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	73,8	26,1	0,1	100,0
Parc total de 1967.....	1.324.000	2.985.000	1.000	4.310.000
%	30,8	69,2	ε	100,0
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus :				
Parc en mars 1962.....	690.380	2.082.840	76.820	2.850.040
%	24,2	73,1	2,7	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	28,7	71,3	ε	100,0
Parc achevé depuis 1962%.....	85,0	14,9	0,1	100,0
Parc total de 1967.....	1.212.000	2.057.000	1.000	3.270.000
%	37,2	62,8	ε	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne :				
Parc en mars 1962.....	1.151.400	1.561.740	80.660	2.793.800
%	41,2	55,9	2,9	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	44,9	55,1	ε	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	95,6	4,4	ε	100,0
Parc total de 1967.....	1.480.000	1.469.000	1.000	2.950.000
%	50,3	49,7	ε	100,0
Ensemble de la France :				
Parc en mars 1962.....	2.806.860	11.380.400	350.940	14.538.200
%	19,3	78,3	2,4	100,0
Parc de mars 1962 en janvier 1967 (%).....	23,5	76,5	ε	100,0
Parc achevé depuis 1962 (%).....	77,2	22,8	ε	100,0
Parc total de 1967.....	4.541.000	11.005.000	4.000	15.550.000
%	29,2	70,8	ε	100,0

GRAPHIQUE 32

Variation du taux d'équipement en chauffage central
des résidences principales depuis 1962, par catégorie de commune



Les niveaux d'équipement en chauffage central sont très nettement diversifiés entre les quatre catégories de commune et en même temps très liés avec la taille de l'agglomération et croissants avec elle. En 1967, le taux moyen d'équipement pour la France (29 %) est la résultante de communes rurales équipées à 10 % seulement et d'agglomérations équipées à 30 % pour les agglomérations de moins de 100.000 habitants, à 50 % dans l'agglomération parisienne, en passant par un taux de 37 % dans les autres agglomérations de plus de 100.000. L'éventail des niveaux d'équipement est donc large.

Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les

écarts étaient aussi importants en 1962 et que même dans les *logements achevés depuis*, on retrouve encore des différences de niveaux du même ordre, les taux s'échelonnant entre moins de 50 % en milieu rural à plus de 95 % dans l'agglomération parisienne.

Quant à l'amélioration des logements antérieurs à 1962, elle se fait à un rythme relativement lent, surtout en milieu rural. A peine peut-on noter un léger rattrapage de niveau entre les petites et grandes agglomérations du fait que l'effort d'installation de chauffage est un peu plus important dans les premières.

TROISIÈME PARTIE

TAILLE ET PEUPEMENT DES LOGEMENTS

- évolution entre 1954 et 1962;
- situation en 1962;
- évolution entre 1962 et 1967.

Cette troisième partie est un peu différente des deux autres, en ce sens que l'analyse sur les caractéristiques de taille et de peuplement ne porte pas seulement sur les résultats des enquêtes sur l'emploi (chapitre III); sont présentées aussi une analyse de la situation au recensement de 1962 (chapitre I) et une évolution du peuplement entre 1954 et 1962 (chapitre II).

Les résultats des recensements sur ces sujets n'ayant encore donné lieu à aucune publication, on a jugé utile de les intégrer avec ceux des enquêtes. Ceci a l'inconvénient de rapprocher des données de natures difficilement comparables mais l'avantage majeur de permettre de déceler une *même tendance* au cours du temps dans l'évolution du peuplement. Il ressort, en effet, comme nous allons le voir, que *la résorption du surpeuplement est rapide, et s'opère moins par une concentration plus forte en faveur des situations de « peuplement normal » que par un étalement vers des situations de sous-peuplement et particulièrement de sous-peuplement accentué*; autrement dit, la situation moyenne s'améliore sans que les disparités se réduisent ou d'ailleurs s'accroissent.

Introduction

Le degré de peuplement d'un logement est un indicateur qui lie le besoin d'espace habitable nécessaire au ménage compte tenu de sa structure — notion normative — à l'espace effectivement fourni par le logement que ce ménage occupe.

Dans le cadre d'un recensement, on ne peut caractériser l'espace habitable fourni par chaque

logement que par un nombre de pièces. Des questions portant sur les surfaces des logements (surfaces habitables, surfaces corrigées, surfaces des pièces principales, etc.), de par leur complexité, demandent des enquêteurs spécialisés disposant de beaucoup de temps et sont, de ce fait, du domaine des enquêtes par sondage.

En revanche, dans le cadre d'un recensement toujours, le soin apporté à l'observation des caractéristiques précises des individus permet d'envisager un certain nombre de définitions différentes de l'espace jugé nécessaire au ménage. Parmi ces critères, il y a certes le nombre total de personnes, mais on peut envisager des indicateurs plus complexes qui tiennent compte, par exemple, de l'âge des personnes; de leur sexe, de leur état matrimonial, de leur lien de parenté avec le chef de ménage.

La confrontation de l'espace nécessaire et de l'espace occupé conduit à un degré de peuplement pour chaque ménage. Souvent ce degré de peuplement sera dichotomique.

L'espace occupé est trop faible : il y a surpeuplement.

L'espace occupé est suffisant : pas de surpeuplement.

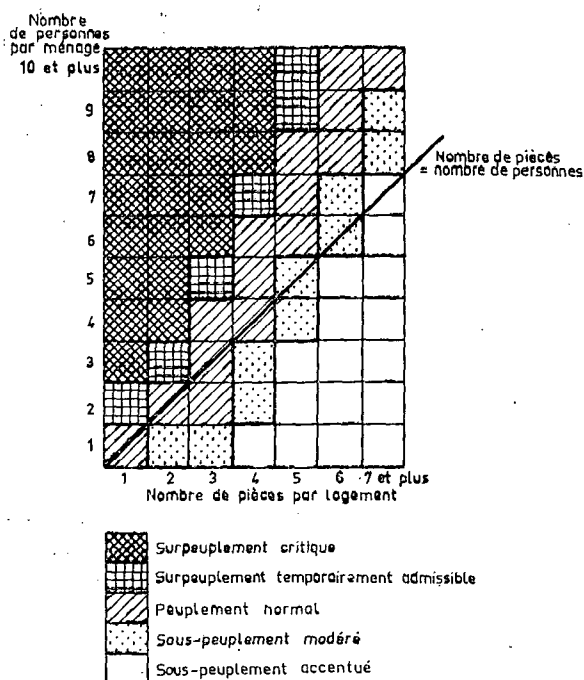
Ce degré de peuplement dichotomique est intéressant par sa simplicité, en particulier dans le cas des comparaisons de situations entre zones. Mais surpeuplement comme absence de surpeuplement recouvrent chacun de leur côté des situations très hétérogènes. Des grilles de peuplement ont été définies qui distinguent plus de deux cas. Parmi celles-ci nous en présenterons deux, plus couramment utilisées.

1. Grille d'occupation des logements utilisée depuis 1956 par le Ministère de l'Équipement

Elle est basée sur la confrontation directe du nombre de pièces du logement et du nombre de personnes du ménage. Elle distingue cinq cas : surpeuplement critique, surpeuplement temporairement admissible, peuplement normal, sous-peuplement modéré, sous-peuplement accentué. Le degré de peuplement est ainsi hiérarchisé et les différents niveaux retenus recouvrent des situations déjà assez homogènes dans la mesure où on admet, en première approximation, que tous les ménages ayant le même nombre de personnes ont tous besoin du même espace. Le graphique 33 montre que cette grille intègre bien la décroissance, logique, de l'espace nécessaire par personne lorsque le nombre de personnes croît.

GRAPHIQUE 33

Tableau d'occupation des logements utilisé depuis 1956 par le Ministère de l'Équipement et du Logement



2. Le degré de peuplement I.N.S.E.E. 1962

L'INSEE en collaboration avec le ministère de l'Équipement a approfondi le concept de degré de peuplement dans deux directions.

a) L'espace jugé nécessaire n'est plus seulement fonction du nombre de personnes du ménage mais aussi des caractéristiques de ces personnes. Il est repéré par un nombre entier, la norme d'occupation du ménage (NOCM) obtenue par sommation de la manière suivante :

L'ensemble des domestiques et salariés logés s'il y en a, et quel que soit leur nombre, compte pour une unité (1).

Pour les autres personnes du ménage, on compte :

— une unité pour chaque couple (légitime ou non);

— une unité pour chaque célibataire de 19 ans et plus, pour chaque personne veuve ou divorcée, pour chaque personne mariée dont le conjoint ne fait pas partie du ménage;

— Enfin, pour les célibataires de dix-huit ans et moins, on compte une unité pour deux enfants de 0 à 6 ans, quel que que soit leur sexe, une pour deux enfants de même sexe de sept à dix-huit ans et bien entendu une unité pour chaque enfant qui se trouve dans un autre cas. Sous cette forme, la norme d'occupation correspond au nombre de chambres à coucher dont devrait disposer le ménage.

En fait, on a jugé *a posteriori* qu'il était souhaitable de prévoir une pièce supplémentaire servant de salle de séjour. C'est pourquoi, dans l'étude qui suit, on comparera toujours le nombre de pièces à la valeur de la norme augmentée d'une unité.

Quoique l'on tienne compte du lien de parenté entre les membres du ménage pour calculer la norme, il existe une corrélation assez étroite entre la valeur de celle-ci et le nombre de personnes du ménage ainsi que le montre le graphique 34 où est prise en compte la structure des ménages en 1962.

La valeur moyenne de la norme suivant le nombre de personnes du ménage figure dans le tableau 33.

On constate que la norme est, en moyenne, plus élevée que le nombre de personnes pour les ménages de 1 à 3 personnes, et plus faible pour les ménages plus grands.

(1) On peut se contenter dans la pratique de cette règle sommaire parce que le nombre de ménages disposant de plus d'un domestique est négligeable.

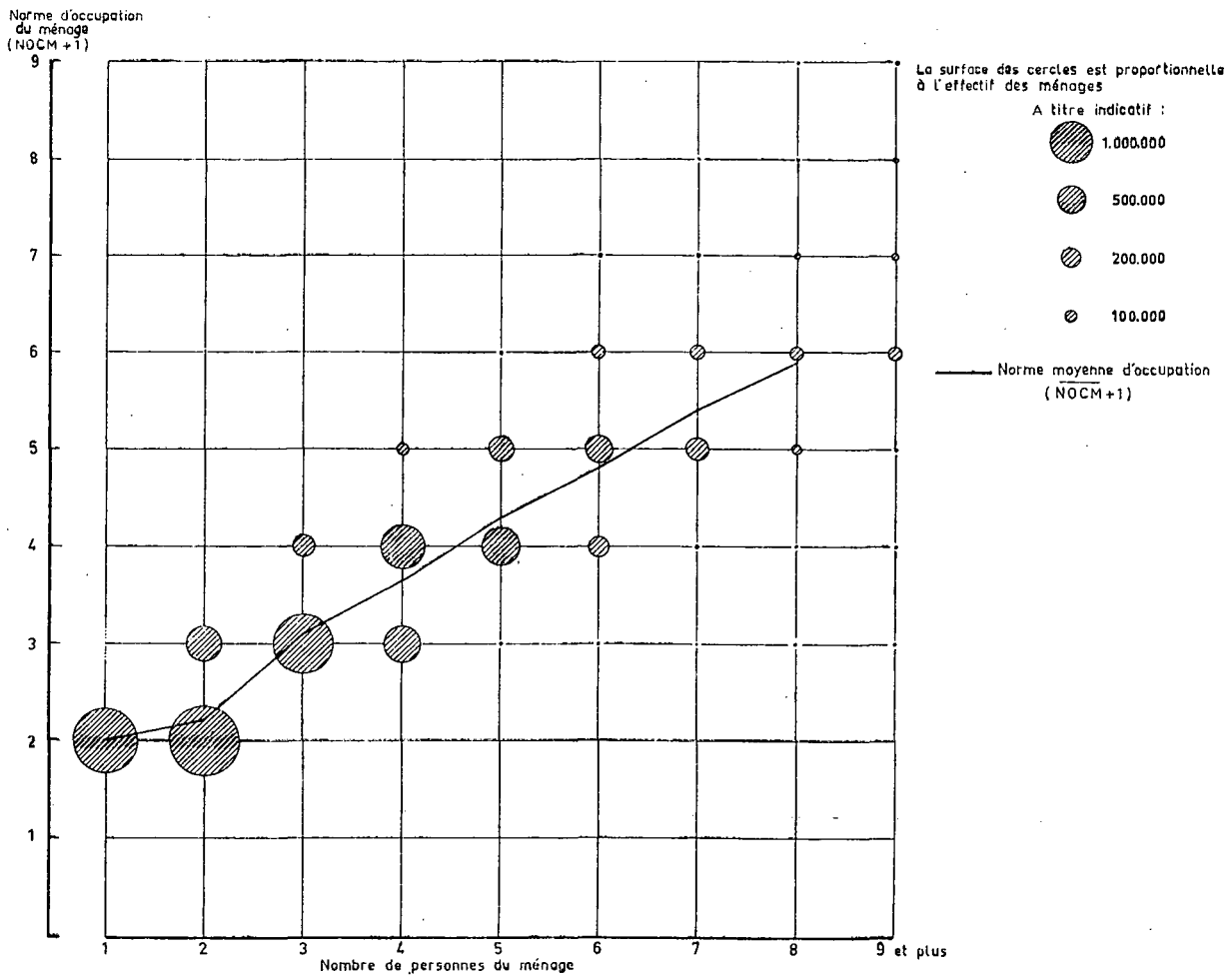
TABLEAU 33

Norme moyenne d'occupation des résidences principales, selon le nombre de personnes qui y demeurent
(graphique 34)

	Nombre de personnes du ménage								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus
Norme moyenne d'occupation (NOCM + 1) pour l'ensemble de la France.	2,0	2,22	3,10	3,64	4,30	4,81	5,41	5,90	7,01

GRAPHIQUE 34

Distribution des ménages suivant le nombre de personnes
et la norme d'occupation en 1962. — Ensemble de la France



b) La norme d'occupation (augmentée d'une unité) peut donc être considérée comme le nombre de pièces nécessaires au ménage et la comparaison du nombre de pièces effectivement occupées avec la norme conduit à des degrés de peuplement quantitatifs et non plus simplement hiérarchisés entre eux. Cette comparaison aboutit en fait à *chiffrer un excédent ou un déficit de pièces pour chaque ménage*, ce qui n'est pas le cas avec la grille du ministère de l'Équipement.

Dans l'exploitation du *sondage au 1/20 du recensement de 1962*, on trouve, d'une part, des tableaux croisant le nombre de pièces du logement et la norme d'occupation du ménage et des tableaux donnant les proportions de logements surpeuplés pour diverses catégories de logements ou de ménages.

Lors de l'exploitation exhaustive du recensement, un certain nombre de tableaux donnent directement des répartitions des logements (ou des ménages) en fonction des différences enregistrées entre la norme d'occupation et le nombre de pièces... — 2, — 1, 0, + 1, + 2... Ces tableaux résultant d'un calcul effectué par l'ordinateur donnent une meilleure indication de l'intensité du phénomène de surpeuplement puisqu'ils permettent de chiffrer le déficit ou l'excédent de pièces. Plus précisément, ces tableaux du dépouillement exhaustif donnent une répartition des logements en cinq postes qui sont ceux de l'*indice de peuplement* :

Sous-peuplement accentué :

Nombre de pièces \geq NOCM + 3.

Sous-peuplement modéré :

Nombre de pièces = NOCM + 2.

Peuplement normal :

Nombre de pièces = NOCM + 1.

Surpeuplement modéré :

Nombre de pièces = NOCM.

Surpeuplement accentué :

Nombre de pièces \leq NOCM-1.

Ces tableaux sont disponibles :

— au niveau *communal*, pour chaque catégorie de logement. LOG 6;

— par catégorie de commune dans le département et pour chaque unité urbaine de 10.000 habitants et plus, en croisement avec les caractéristiques combinées du logement (code CEL à 36 postes). LOG 5;

— pour les communes rurales, les agglomérations urbaines de moins de 50.000 habitants et pour chaque unité urbaine de 50.000 habitants et plus dans le département, en croisement avec le statut d'occupation du logement et la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage. LOG 15.

Tous ces tableaux peuvent être consultés dans les directions régionales de l'I.N.S.E.E. Les tableaux LOG 15 sont publiés dans les fascicules départementaux des résultats exhaustifs du recensement.

3. Comparaison lors du recensement de 1962 des degrés de peuplement définis d'après les normes d'occupation du Ministère de l'Équipement avec l'indice de peuplement de l'I.N.S.E.E.

La confrontation des cinq degrés de peuplement (tableaux 34 et 35) calculés les uns avec les normes du ministère de l'Équipement, les autres avec l'indice de peuplement de l'I.N.S.E.E., laisse apparaître des écarts notables dans la distribution des résidences principales de 1962 suivant les cinq postes.

Ainsi, dans le premier cas, près de la moitié (43,5 %) des logements sont en peuplement normal contre à peine plus du quart (28,5 %) avec l'indice de l'I.N.S.E.E. La proportion de logements sous-peuplés est sensiblement la même avec les deux méthodes. Par contre l'indice de peuplement de l'I.N.S.E.E. relève une part beaucoup plus impor-

TABLEAU 34

Degré de peuplement des résidences principales en 1962, selon la grille du ministère de l'Équipement

	Ensemble	Norme du Ministère de l'Équipement				
		Surpeuplement critique	Surpeuplement temporairement admissible	Peuplement normal	Sous-peuplement modéré	Sous-peuplement accentué
France entière.....	14.538.020	1.693.320	1.824.880	6.321.560	3.130.220	1.568.040
%.....	100,0	11,6	12,6	43,5	21,5	10,8

tante de logements en surpeuplement modéré ou accentué : 38,7 % contre 24,2 %. Mais en ce qui concerne les logements où le surpeuplement est

plus aigu, la différence entre les deux procédés est beaucoup plus faible : le ministre de l'Équipement en relève 11,6 % et l'indice de l'I.N.S.E.E. 12,8 %.

TABLEAU 35

Indice de peuplement I.N.S.E.E. des résidences principales en 1962

	Ensemble	Surpeuplement accentué	Surpeuplement modéré	Peuplement normal	Sous-peuplement modéré	Sous-peuplement accentué
France entière	14.538.020	1.861.300	3.770.640	4.134.440	2.703.740	2.067.900
%	100,0	12,8	25,9	28,5	18,6	14,2

4. La validité de l'indicateur

Nous avons vu que la notion d'espace jugé nécessaire pouvait être définie avec une assez grande précision. La prise en compte, au-delà du nombre total de personnes du ménage, des caractéristiques individuelles de ces personnes, confère un réalisme certain à ce concept normatif. C'est du côté de l'espace effectivement occupé par les ménages que l'imprécision peut naître et ceci pour deux raisons :

— nécessité, lors d'un recensement, de mesurer la taille d'un logement par l'indicateur, assez grossier, du nombre de pièces principales à l'exclusion de toute considération de surface;

— ambiguïté supplémentaire dans certains cas de la notion de nombre de pièces principales d'un logement.

L'instruction donnée aux agents recenseurs sur ce point comportait les précisions suivantes :

«Seules les pièces principales à usage d'habitation sont retenues à l'exclusion d'une part des pièces à usage exclusivement professionnel (cabinets de médecin ou de dentiste, salles d'attente, etc.) et d'autre part des pièces à usage annexe à l'habitation (lingeries, débarras, cabinets de toilette ou salles de bains, etc.)». Cette première distinction est donc de caractère nettement fonctionnel et ne tient qu'indirectement compte des surfaces des pièces à retenir ou exclure. Telle quelle néanmoins, elle ne pose pas de problèmes de classement insurmontables. Cet avantage est fondamental mais il faut bien voir qu'une classification fonctionnelle des pièces à inclure ou exclure a, en revanche, l'inconvénient de dépendre de l'utilisation par chaque ménage du logement qu'il occupe et non plus seulement de la disposition matérielle des lieux. Par exemple, avec ces conventions, un effort des ménages visant à améliorer l'équipement des logements

anciens par l'installation des salles de bains risque de se traduire par une diminution du nombre moyen de pièces de ces logements.

Enfin, le problème le plus délicat reste celui de la prise en compte de la cuisine. En 1954, dans les tableaux relatifs à l'occupation des logements, la cuisine était comptée comme pièce principale d'habitation s'il s'agissait d'une grande cuisine servant de salle commune (définition à nouveau essentiellement fonctionnelle). Par ailleurs, si la cuisine ne servait pas de salle commune, on demandait si elle avait plus ou moins de 7 m².

En 1962, pour se conformer aux recommandations internationales d'une part, mais aussi pour se rapprocher d'une description plus physique du nombre de pièces du logement et moins dépendante de l'utilisation du logement par les ménages, il n'a été posé, au sujet de la cuisine, en dehors de la question de son existence, qu'une question portant sur sa surface (moins de 7 m², 7 à 12 m², plus de 12 m²).

La cuisine est ensuite comptée comme pièce principale uniquement lorsqu'elle mesure plus de 12 m². Il faut remarquer ici que si les exclusions de grandes pièces, du fait de leur utilisation particulière au titre usage professionnel ou grandes pièces annexes (salles de bains, lingeries) sont relativement rares et n'ont de ce fait que peu d'influence sur la distribution des logements suivant le nombre de pièces, il n'en est plus de même lorsque la cuisine est en jeu, la majorité des logements en possédant une. Une modification des règles de prise en compte de la cuisine peut donc avoir des répercussions importantes sur la distribution des logements suivant le nombre de pièces.

L'appréciation du nombre de pièces est parfois délicate, dans le cas des salles de séjour, salles à

manger-salon, etc. On a demandé aux agents recenseurs de compter pour deux pièces les salles de séjour comportant au moins des amorces de cloisons entre la partie salle-à-manger et la partie salon ou salle de séjour, et pour une seule pièce, les salles de séjour sans amorces de cloison, si grandes que soient ces pièces.

Compte tenu de ces difficultés, le nombre de pièces du logement n'est certainement pas, au recensement, toujours exempt d'erreurs, lesquelles sont susceptibles d'affecter assez sérieusement la distribution des logements suivant le nombre de pièces.

Les résultats du recensement relatifs au nombre de pièces ont été contrôlés lors de l'enquête sur l'emploi d'octobre 1962 (2). L'enquêteur visitant le logement indiquait le nombre de pièces, ensuite

(2) Op. cit. page 45.

il confrontait son résultat avec celui qui avait été porté six mois avant lors du recensement et enfin il devait noter, éventuellement, les raisons de son désaccord avec l'auto-déclaration du recensement. L'analyse des résultats laisse apparaître des écarts sur le nombre de pièces pour 12 % environ des logements, les divergences portant plus de huit fois sur dix sur une seule pièce comptée en plus ou en moins au recensement (pièce oubliée ou pièce comptée à tort : entrée, cuisine...).

En conclusion, il semble bien qu'il n'y ait pas intérêt à pousser au-delà de ce qui a été fait la recherche de définitions élaborées des indicateurs de peuplement. Les incertitudes affectant notre connaissance de la taille des logements, de leur nombre de pièces principales, ne permettent pas à un indicateur de peuplement plus complexe de cerner mieux la réalité que le dernier que nous avons décrit.

CHAPITRE PREMIER

SITUATION AU RECENSEMENT DE 1962

1. Taille et occupation des logements

a. TAILLE DES LOGEMENTS

Rappelons que la *taille du logement* est définie comme le nombre de *pièces destinées à l'habitation*, à l'exclusion des entrées, salles de bains et pièces à usage professionnel, mais *y compris la cuisine quand elle a plus de 12 m²*.

Le tableau 36 donne la répartition des logements en 1962 suivant le nombre de pièces pour l'ensemble de la France et pour les quatre grandes catégories de commune.

Très grossièrement, la répartition des logements suivant la taille se présente ainsi :

- 1/7 ont une pièce;
- 1/4 ont deux pièces;
- 1/4 ont trois pièces;
- 1/5 ont quatre pièces.
- Moins d'un 1/6 ont cinq pièces ou plus.

Donc, la moitié du parc est constituée de logements de 2 ou 3 pièces. Constatons le petit nombre de logements de 5 pièces et plus et, a fortiori, de 6 pièces et plus.

La taille des logements apparaît comme très liée avec la catégorie de commune. Alors que les grands logements sont nettement plus fréquents dans les communes rurales, les petits logements sont par contre spécifiques des agglomérations avec une part croissante des logements de 1 et 2 pièces lorsque la taille de l'agglomération s'accroît : l'agglomération parisienne a 50 % de logements de 1 et 2 pièces, mais la part des « faux logements » (pièces indépendantes et chambres meublées), y est nettement plus grande que dans les autres agglomérations.

b. OCCUPATION DES LOGEMENTS,
PAR CATÉGORIE DE COMMUNE

Rappelons que les effectifs de population qui sont donnés ci-après, pour les résidences principales, sont ceux dits de « définition 1962 », c'est-à-dire qu'ils comprennent, outre les personnes réellement présentes ou temporairement absentes lors du recensement, un certain nombre de personnes qui avaient le logement pour domicile à cette date et faisaient partie d'établissements dits « de population comptée à part », essentiellement les élèves internes et les militaires du contingent sous les drapeaux.

On constate (tableau 37) que plus de la *moitié de la population française vit dans des logements de 1, 2 ou 3 pièces* et que le nombre moyen de personnes par logement y est supérieur au nombre de pièces. Par contre, à partir de 4 pièces, le nombre moyen de personnes par logement ne s'accroît plus très vite. Compte tenu du manque de fluidité du marché du logement, la corrélation entre l'effectif du ménage et la taille du logement n'est pas en 1962 très étroite; il ne semble pas d'ailleurs que l'ajustement entre ces deux variables se soit amélioré au cours du temps, comme l'indique l'étude des évolutions 1954-1962 (ch. II) et 1962-1967 (ch. III).

Entre les catégories de commune (graphique 38), la liaison entre effectif au foyer et nombre de pièces n'est pas identique. Dans les logements de moins de 4 pièces, l'occupation est la plus forte dans les communes rurales, moyenne dans les petites et grandes agglomérations, la plus faible dans l'agglomération parisienne. Pour les 4 pièces et au-delà, la situation est inversée, le nombre moyen de personnes est nettement plus fort dans le complexe parisien et dans les grandes agglomérations que dans les petites agglomérations et les communes rurales où il est inférieur à la moyenne des logements français.

TABLEAU 36

Répartition des résidences principales suivant le nombre de pièces, par catégorie de commune

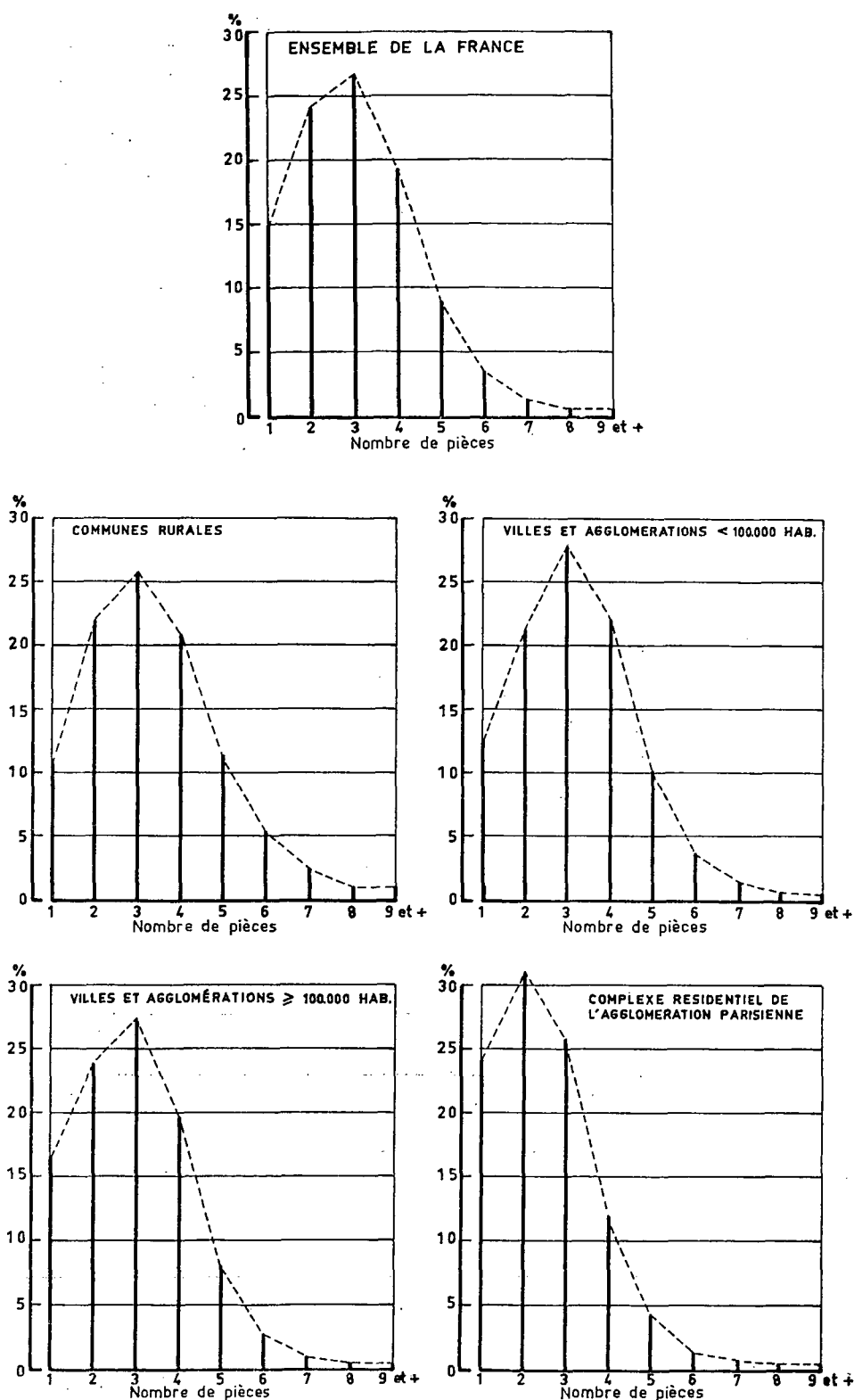
(graphiques 35, 36, 37)

Catégorie de commune :	Résidences principales ayant ... pièces d'habitation (1)									Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et +	
Ensemble de la France.....	2.129.120	3.511.240	3.890.360	2.760.280	1.274.420	530.120	219.500	104.880	118.100	14.538.020
%.....	14,6	24,2	26,8	19,0	8,8	3,6	1,5	0,7	0,8	100,0
Communes rurales.....	523.180	1.127.140	1.320.480	1.056.540	555.200	266.600	114.480	52.960	58.940	5.075.520
%.....	10,3	22,2	26,0	20,8	10,9	5,3	2,3	1,0	1,2	100,0
Villes et agglomérations < 100.000 habitants...	468.880	825.780	1.069.660	826.620	373.240	141.620	56.220	27.600	29.040	3.818.660
%.....	12,3	21,6	28,0	21,6	9,8	3,7	1,5	0,7	0,8	100,0
Villes et agglomérations ≥ 100.000 habitants...	463.960	682.400	783.060	555.300	227.640	78.160	29.840	14.280	15.400	2.850.040
%.....	16,3	23,9	27,5	19,5	8,0	2,8	1,0	0,5	0,5	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne.....	673.100	875.920	717.160	321.820	118.340	43.740	18.960	10.040	14.720	2.793.800
%.....	24,1	31,3	25,7	11,5	4,2	1,6	0,7	0,4	0,5	100,0

(1) Les cuisines de plus de 12 m² sont comptées comme une pièce d'habitation.

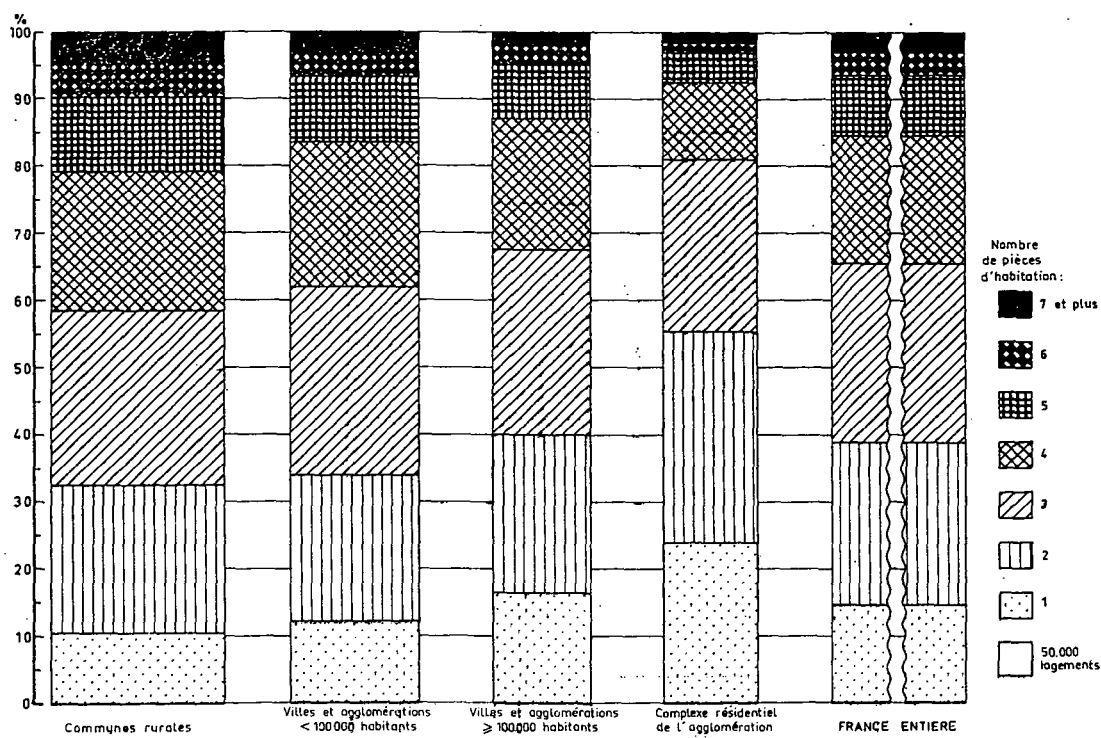
GRAPHIQUE 35

Distribution des résidences principales par nombre de pièces d'habitation, selon la catégorie de commune, en 1962



GRAPHIQUE 36

Répartition des résidences principales suivant le nombre de pièces d'habitation, par catégorie de commune, en 1962



GRAPHIQUE 37

Répartition cumulée des résidences principales selon le nombre de pièces, par catégorie de commune, en 1962

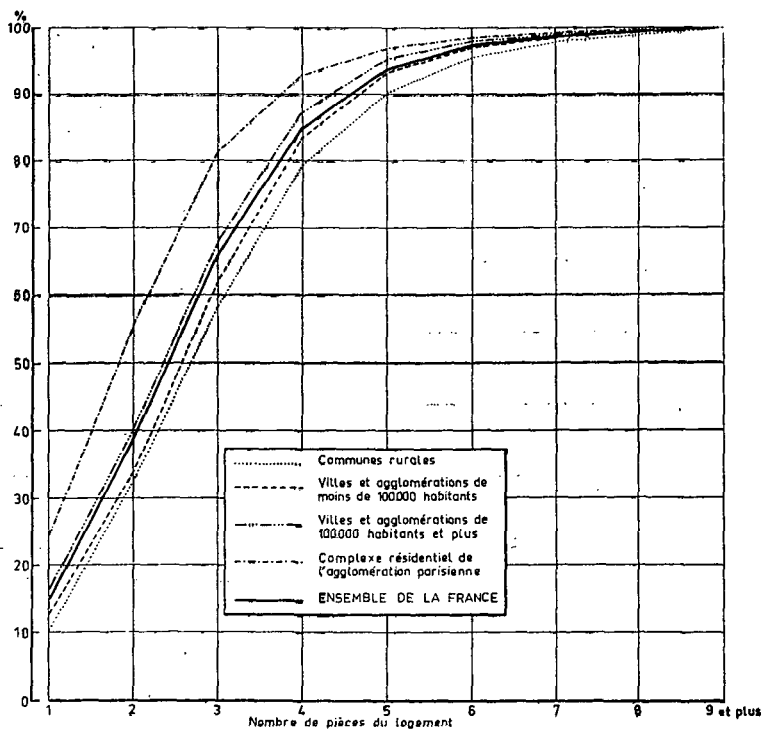


TABLEAU 37

Nombre total (T) et nombre moyen (M) de personnes suivant la taille des résidences principales qu'elles occupent, par catégorie de commune

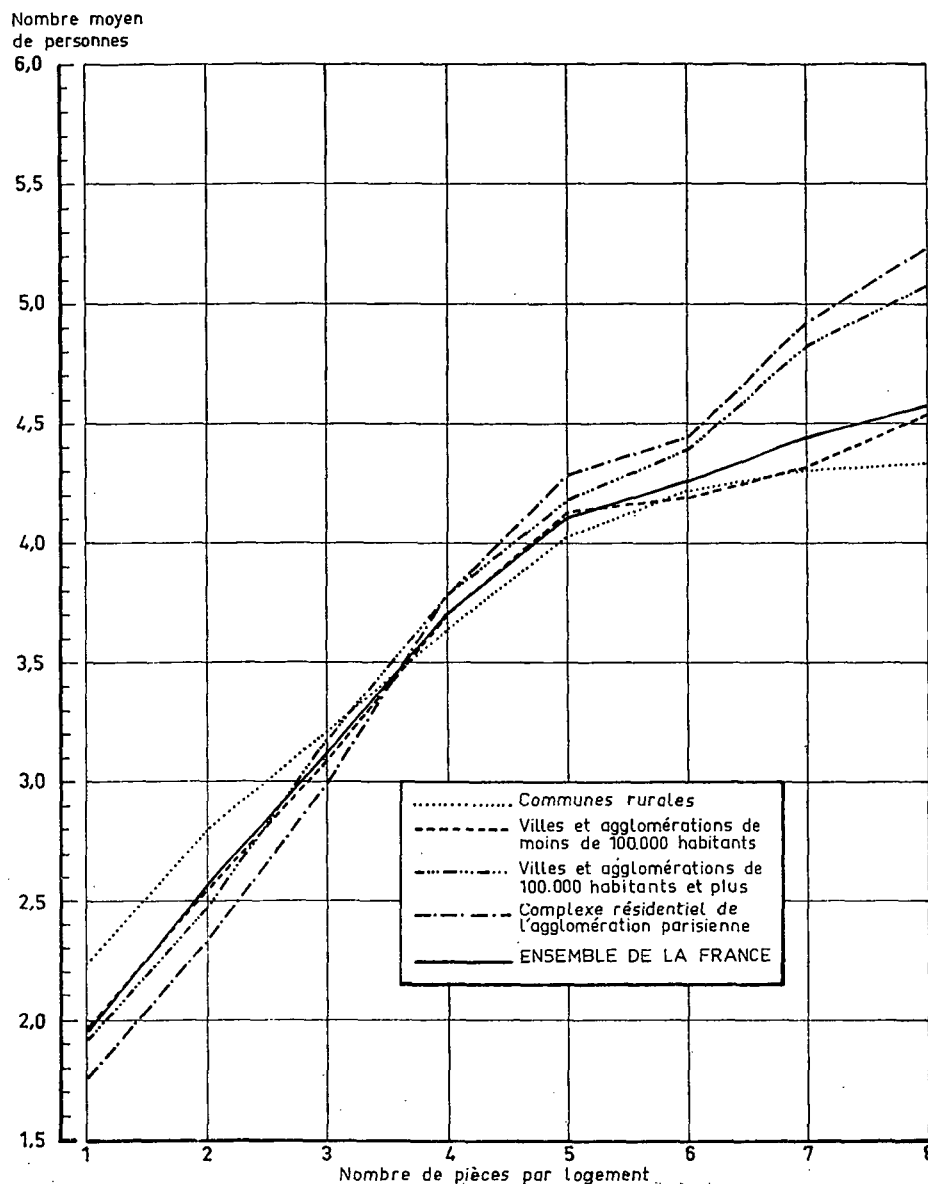
(graphique 38)

Catégorie de commune	Nombre de personnes occupant des logements de ... pièces (1)									Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus	
Ensemble de la France	T 4.172.800	8.994.840	12.105.920	10.226.680	5.239.600	2.257.220	973.900	479.520	748.020	45.198.500
	M 1,96	2,56	3,11	3,70	4,11	4,26	4,44	4,57	6,33	3,11
Communes rurales.....	T 1.169.640	3.152.020	4.243.180	3.848.840	2.238.220	1.125.840	493.800	229.200	361.700	16.862.440
	M 2,24	2,80	3,21	3,64	4,03	4,22	4,31	4,33	6,14	3,32
Villes et agglomérations < 100.000 habitants.....	T 925.540	2.109.740	3.303.120	3.057.740	1.541.760	593.920	243.100	125.440	181.780	12.082.140
	M 1,97	2,55	3,09	3,70	4,13	4,19	4,32	4,54	6,26	3,16
Villes et agglomérations ≥ 100.000 habitants.....	T 839.620	1.683.120	2.413.580	2.101.840	951.760	343.380	143.800	72.400	109.800	8.709.300
	M 1,92	2,47	3,08	3,79	4,18	4,39	4,82	5,07	7,13	3,06
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne.....	T 1.188.000	2.049.960	2.146.040	1.218.260	507.860	194.080	93.200	52.480	94.740	7.544.620
	M 1,76	2,34	2,99	3,79	4,29	4,44	4,92	5,23	6,44	2,70

(1) Y compris les cuisines de plus de 12 m².

GRAPHIQUE 38

Nombre moyen de personnes par logement, selon le nombre de pièces, par catégorie de commune, en 1962



Il est intéressant de remarquer le contraste pour les communes rurales entre le fort nombre moyen de personnes dans les petits logements et sa faiblesse dans les grands (4 pièces et plus). Ceci est en accord avec la conclusion que l'on peut tirer de l'étude du surpeuplement : dans les communes rurales on trouve le plus grand nombre de logements surpeuplés et de logements sous-peuplés.

Pour exprimer ceci différemment, l'ajustement de la taille du logement à l'effectif du ménage paraît, en 1962, d'autant plus étroit que le caractère urbain est plus accentué.

Cette constatation, n'est pas très surprenante dans la mesure où, en ville, la mobilité des ménages est plus forte, les loyers sont plus élevés contribuant à une adéquation plus étroite avec les besoins du ménage et la part des logements aidés (plus « rationnellement » affectés), est plus importante. Enfin, un logement avec le même nombre de pièces suivant qu'il est situé en milieu agricole ou non a une signification et une valeur très différentes qu'il est difficile de comparer.

2. Indice de peuplement des logements

Nous ne rappellerons pas ici la norme utilisée par l'I.N.S.E.E. (NOCM) pour calculer l'indice de peuplement qui a été présentée dans l'introduction (cf. p. 74).

a. NORME D'OCCUPATION ET INDICE DE PEUPEMENT SUIVANT LE NOMBRE DE PIÈCES

Les tableaux 38 et 39 donnent la répartition des logements en 1962 suivant le nombre de pièces, la valeur de la norme d'occupation (NOCM) et suivant leur état de peuplement. Les graphiques 39 et 40 illustrent ces tableaux.

Tout d'abord la simple vue du graphique 40, confirmée par la comparaison des totaux marginaux du tableau 39, montre que les effectifs de logements classés suivant le nombre de pièces sont très voisins de ceux des ménages distribués suivant la norme, avec un décalage d'une unité (sous réserve d'additionner les logements ayant une et deux pièces et de les comparer aux ménages de $\text{NOCM} = 1$). Il y a même un *plus petit nombre de ménages ayant besoin de grands logements* ($\text{NOCM} \geq 3$) que de tels logements existants (nombre de pièces ≥ 4).

Ceci montre que, *tous les ménages français pourraient être logés dans des logements correspondant à leurs besoins*, et même quelques-uns, dans des logements plus grands, *sous réserve que les quatre conditions suivantes soient réalisées* :

1. Une fluidité totale du marché des logements;
2. Une solvabilité de la demande elle aussi entièrement réalisée, quelle que soit la taille du logement;
3. Une mobilité géographique totale sur le territoire, les grands ménages allant occuper des grands logements là où ils se trouvent, c'est-à-dire souvent en zones rurales;
4. Une acceptation complète par tous les ménages de vivre dans un logement correspondant à leurs besoins stricts, c'est-à-dire en particulier un resserrement des conditions de logement de ceux qui vivent actuellement plus au large que la norme ne le prévoit.

Cependant ces hypothèses étaient nullement réalisées en 1962 et l'on constate, on l'a vu, une assez médiocre corrélation entre l'effectif au foyer et le nombre de pièces, ce qui traduit l'influence tant de la *rigidité du marché* du logement que des *divergences entre les « normes » et la « demande solvable »*.

TABLEAU 38

Répartition des résidences principales selon la norme d'occupation et le nombre réel de pièces

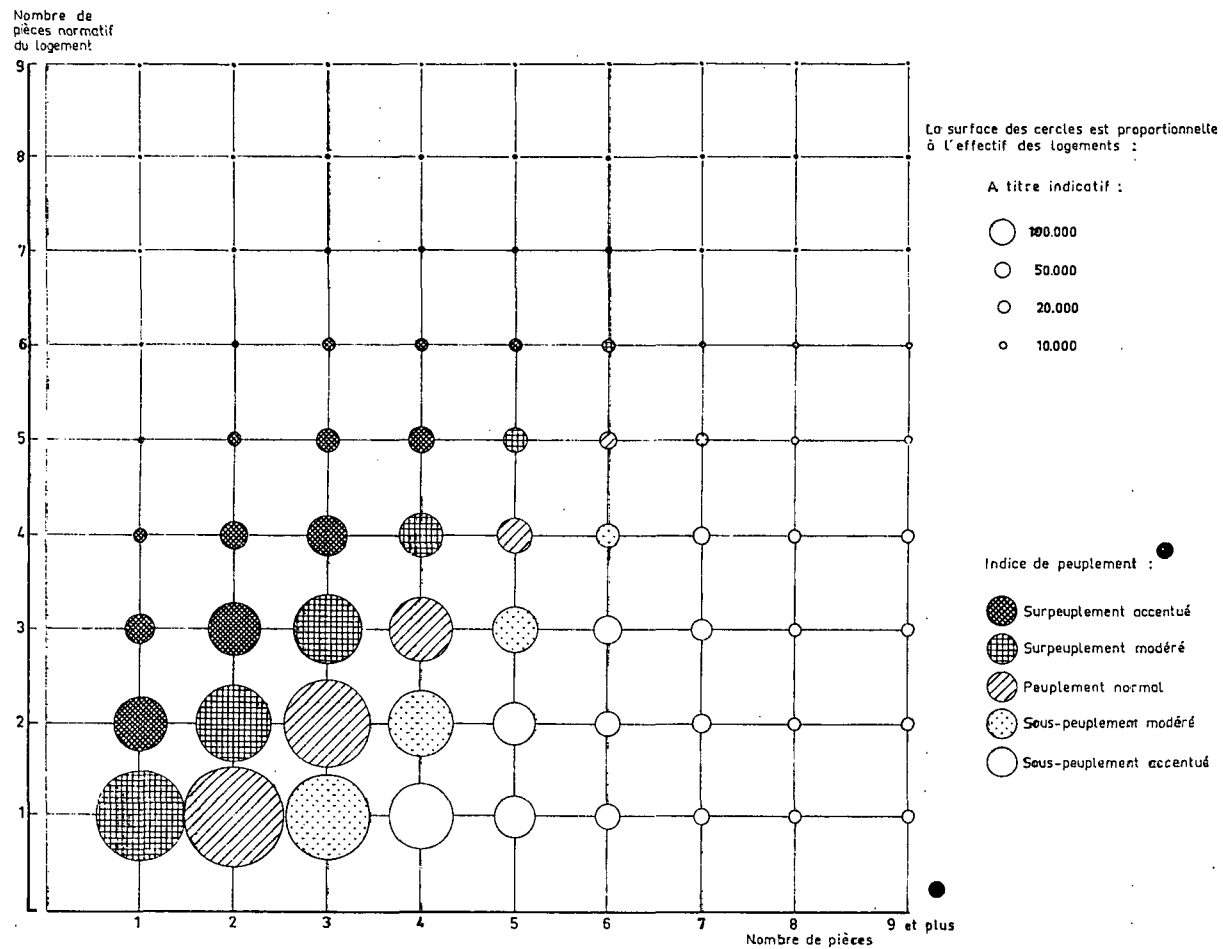
(graphique 39)

Norme d'occupation (NOCM)	Nombre de logements ayant pièces (1)									
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus
1.....	5.899.480	1.472.440	1.824.100	1.431.120	725.980	267.740	100.520	37.800	16.800	22.980
2.....	4.134.280	461.720	1.053.440	1.292.580	792.500	316.240	125.460	47.340	21.420	23.580
3.....	2.730.900	142.580	447.880	798.000	748.360	353.080	138.260	54.220	25.040	23.480
4.....	1.173.680	37.680	133.760	261.620	341.360	213.760	97.000	45.080	21.560	21.860
5.....	402.320	10.560	37.020	75.080	104.400	83.980	44.280	21.600	11.720	13.680
6.....	131.940	2.520	10.580	21.800	33.160	26.960	16.320	8.220	5.240	7.140
7.....	43.180	820	2.920	6.880	10.220	8.440	5.380	3.300	2.020	3.200
8.....	14.660	260	980	2.340	3.140	2.860	1.900	1.320	740	1.120
9 et plus.....	7.580	540	560	940	1.160	1.360	1.000	620	340	1.060
Ensemble.....	14.538.020	2.129.120	3.511.240	3.890.360	2.760.280	1.274.420	530.120	219.500	104.880	118.100

(1) Y compris la cuisine quand elle a plus de 12 m².

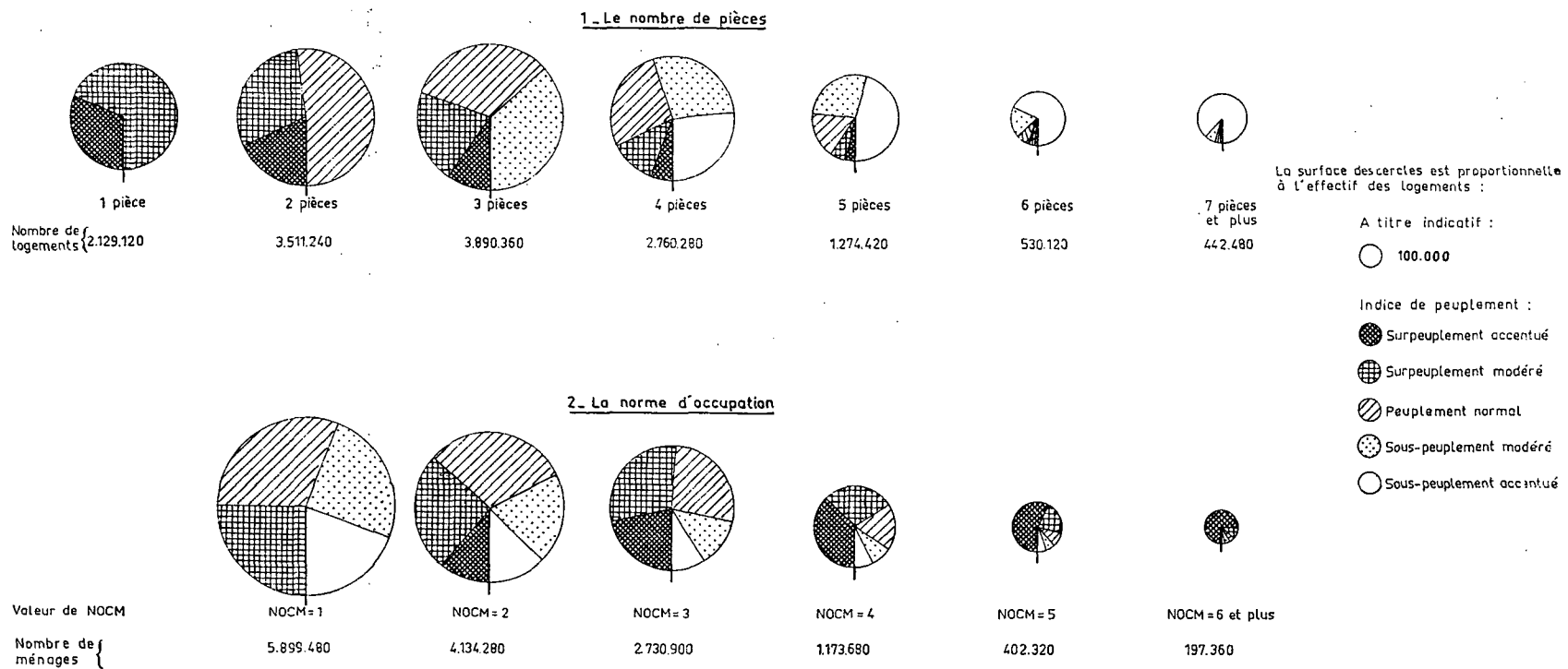
GRAPHIQUE 39

Distribution des résidences principales selon la taille et la norme d'occupation pour la France entière, en 1962



GRAPHIQUE 40

Indice de peuplement des résidences principales, en 1962, selon :



b. INDICE DE PEUPEMENT,
PAR CATÉGORIE DE COMMUNE

Dans les distributions des logements suivant les 5 postes de l'indice de peuplement, celles des logements ruraux et de l'agglomération parisienne se distinguent nettement de la distribution moyenne :

— dans les communes rurales, les parts respectives de logements en surpeuplement accentué et en sous-peuplement accentué sont nettement plus élevées que pour l'ensemble de la France, et par

contre le peuplement normal se situe au-dessous du niveau d'ensemble;

— dans l'agglomération parisienne, ce sont les postes de peuplement normal et du surpeuplement modéré qui sont assez nettement supérieurs au niveau d'ensemble alors que le surpeuplement accentué lui est légèrement inférieur et le sous-peuplement accentué est beaucoup plus faible;

— dans les autres agglomérations la répartition des logements entre les postes n'est pas très différente de la répartition moyenne, toutefois le sous-peuplement est plus marqué dans les petites agglomérations.

TABLEAU 40

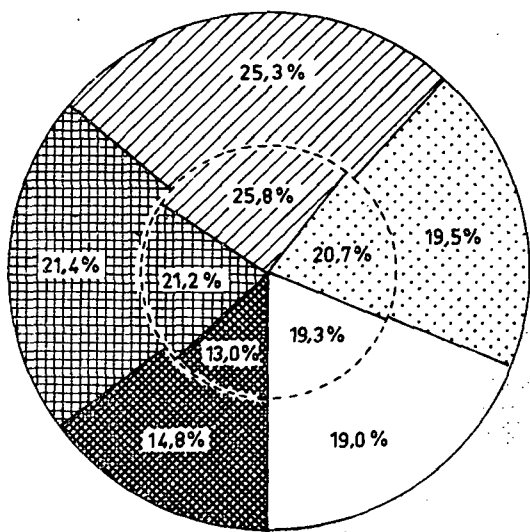
Indice de peuplement des résidences principales en mars 1962, par catégorie de commune

(graphiques 41 et 42)

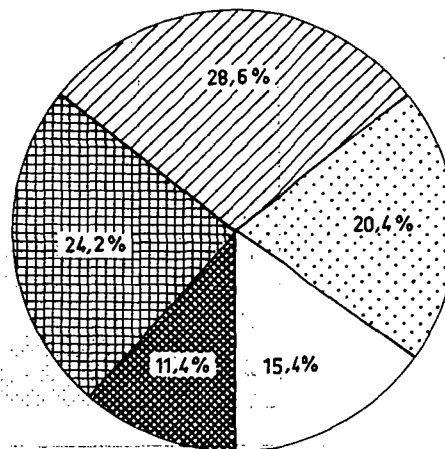
Catégorie de commune	Sur-peuplement accentué	Sur-peuplement modéré	Peuplement normal	Sous-peuplement modéré	Sous-peuplement accentué	Ensemble
Ensemble de la France	1.861.300	3.770.640	4.134.440	2.703.740	2.067.900	14.538.020
%.....	12,8	25,9	28,5	18,6	14,2	100,0
Communes rurales	749.220	1.089.740	1.283.580	990.240	962.740	5.075.520
%.....	14,8	21,4	25,3	19,5	19,0	100,0
dont : Communes rurales en expansion	169.920	277.800	337.880	270.720	251.920	1.308.240
%.....	13,0	21,2	25,8	20,7	19,3	100,0
Villes ou agglomération de moins de 100.000 habitants	435.600	923.260	1.092.380	778.900	588.520	3.818.660
%.....	11,4	24,2	28,6	20,4	15,4	100,0
Villes ou agglomération de 100.000 habitants et plus	338.700	788.920	859.760	527.900	334.760	2.850.040
%.....	11,9	27,7	30,2	18,5	11,7	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	337.780	968.720	898.720	406.700	181.880	2.793.800
%.....	12,1	34,7	32,2	14,5	6,5	100,0

GRAPHIQUE 41

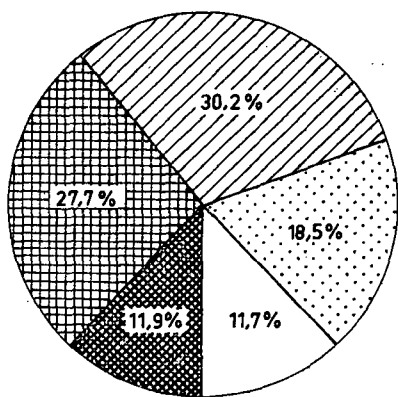
Indice de peuplement des résidences principales par catégorie de commune, en 1962



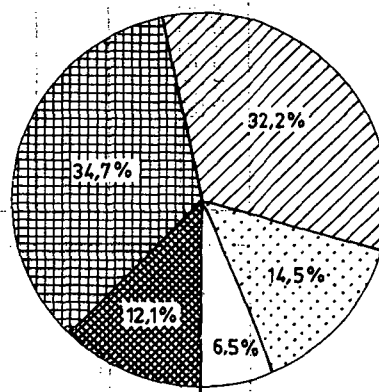
COMMUNES RURALES
dont : communes en expansion (au centre)



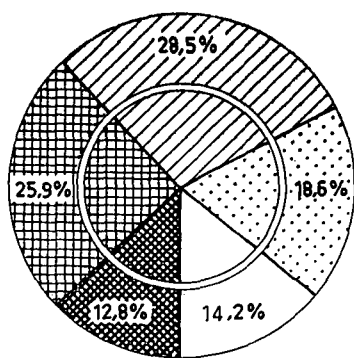
VILLES ET AGGLOMERATIONS
DE MOINS DE 100000 HABITANTS



VILLES ET AGGLOMERATIONS
DE 100000 HABITANTS ET PLUS



COMPLEXE RESIDENTIEL
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

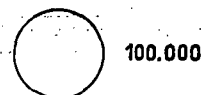


FRANCE ENTIERE

10.042_9_68

La surface des cercles est proportionnelle à l'effectif des logements :

A titre indicatif :

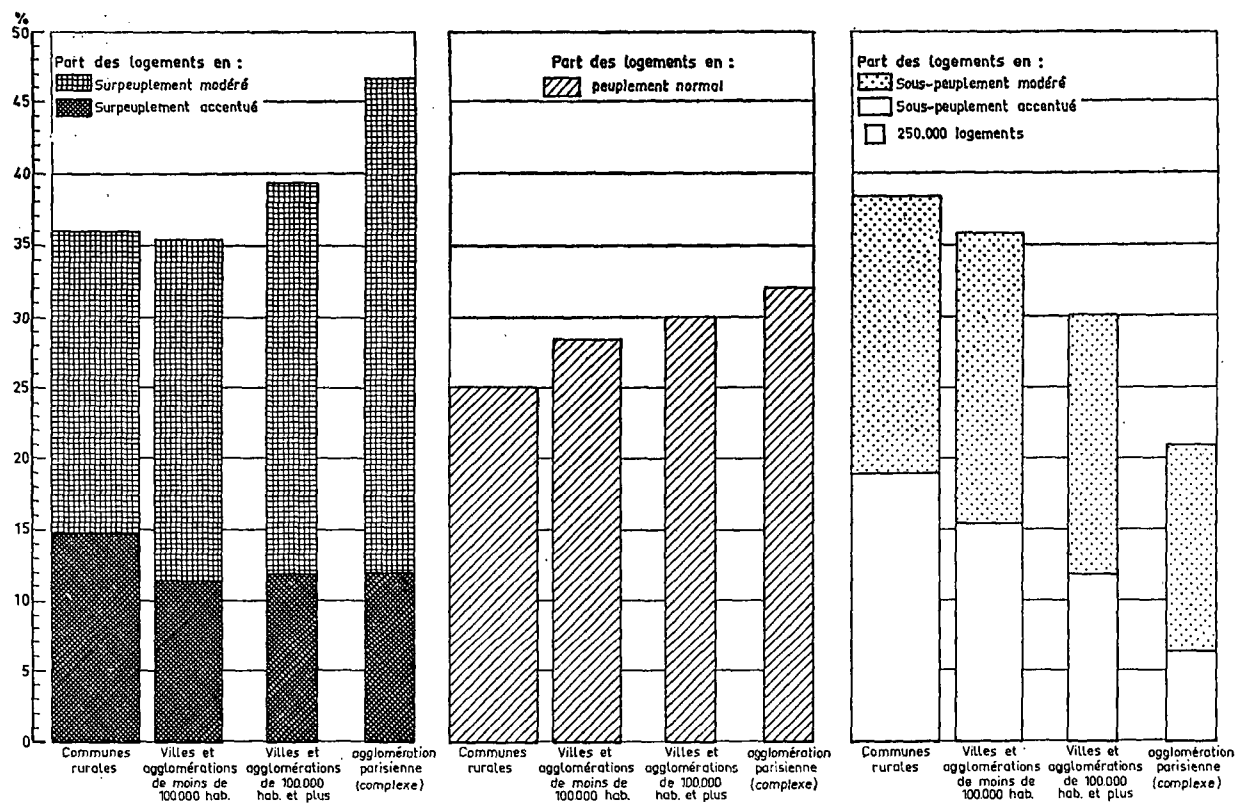


Indice de peuplement :

- Surpeuplement accentué
- Surpeuplement modéré
- Peuplement normal
- Sous-peuplement modéré
- Sous-peuplement accentué

GRAPHIQUE 42

Proportion des résidences principales par indice de peuplement
selon la catégorie de commune, en 1962



3. Fréquence des logements en surpeuplement accentué selon diverses caractéristiques géographiques ou socio-économiques

Rappelons qu'un logement en *surpeuplement accentué* est un logement où le nombre de pièces est inférieur à la norme NOCM.

Il s'agit d'un rappel rapide de résultats déjà publiés par ailleurs dans :

— le volume «logements-immeubles» des résultats du sondage au 1/20^e pour la France entière : I.N.S.E.E. 1965;

— les fascicules régionaux sondage au 1/20^e I.N.S.E.E. 1964. et dépouillement exhaustif 1967.

a. SURPEUPEMENT SELON LA CATÉGORIE DE LOGEMENT ET LA CATÉGORIE DE COMMUNE

On constate que le surpeuplement est nettement plus fréquent dans les « faux logements » (logements autres qu'ordinaires) que dans les logements ordinaires, cependant les faux-logements étant peu nombreux, la très grosse majorité des logements surpeuplés sont des logements ordinaires.

TABLEAU 41

Proportion de logements surpeuplés (nombre de pièces inférieur à NOCM) par catégorie de commune et catégorie de logement

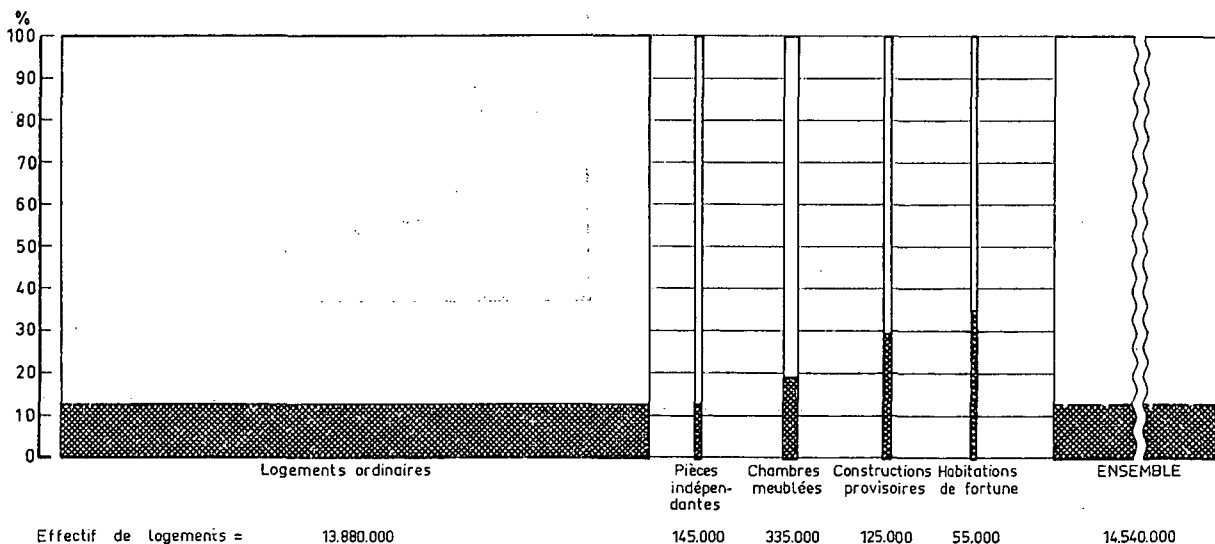
(graphique 43)

Catégorie de commune	Catégorie de logement					Ensemble des résidences principales
	Logements ordinaires	Pièces indépendantes	Chambres meublées	Constructions provisoires	Habitations de fortune	
Communes rurales (%).....	14,7	15,1	17,9	23,8	27,0	14,8
dont communes rurales en expansion (%).....	12,7	15,6	21,4	23,7	34,9	13,0
Villes ou agglomération de moins de 100.000 habitants (%)..	10,9	12,6	18,6	28,5	38,0	11,4
Villes ou agglomérations de 100.000 habitants ou plus (%)...	11,3	10,7	21,0	31,6	32,7	11,9
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne (%).....	11,3	13,0	18,2	35,0	41,7	12,1
Ensemble de la France (%).....	12,4	12,8	18,9	29,2	34,9	12,8

GRAPHIQUE 43

Proportion de logements en surpeuplement accentué, suivant la catégorie de logement, en 1962

■ 25.000 logements en surpeuplement accentué



b. SURPEUPLEMENT SELON LA RÉGION

L'intervalle de variation de la fréquence du surpeuplement est important entre les régions. Pour citer un ordre de grandeur, *il va du simple au quadruple entre l'Alsace 6,3 % et la Bretagne 23,9 %*. La fréquence du surpeuplement en Bretagne est près de deux fois plus forte que celle de l'ensemble de la France. La région parisienne se situe de son côté presque exactement au niveau de la moyenne générale.

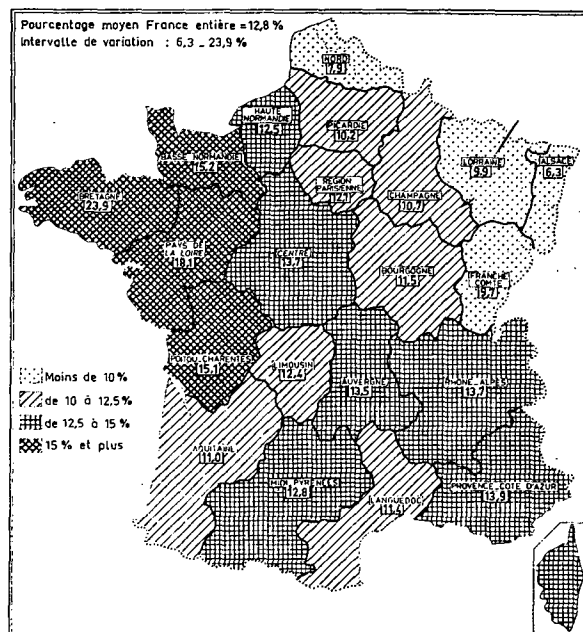
Le surpeuplement a donc bien des spécificités régionales et qui ne sont pas dues spécialement à des effets de structure, d'inégale répartition selon la région entre logements urbains et logements ruraux

puisque la catégorie de commune joue peu. La liaison entre la fréquence du surpeuplement et la qualité moyenne du patrimoine de logements est nette (3). Dans l'Ouest, tout à la fois les logements sont plus anciens, plus mal équipés et plus fréquemment surpeuplés que la moyenne, alors que dans l'Est, Alsace, Lorraine, Franche-Comté la situation est, en valeur relative, uniformément favorable.

On notera, à titre d'exception, dans cette liaison, le cas de la région du Nord dont le patrimoine est d'une qualité très médiocre alors que la fréquence des cas de surpeuplement y est spécialement faible.

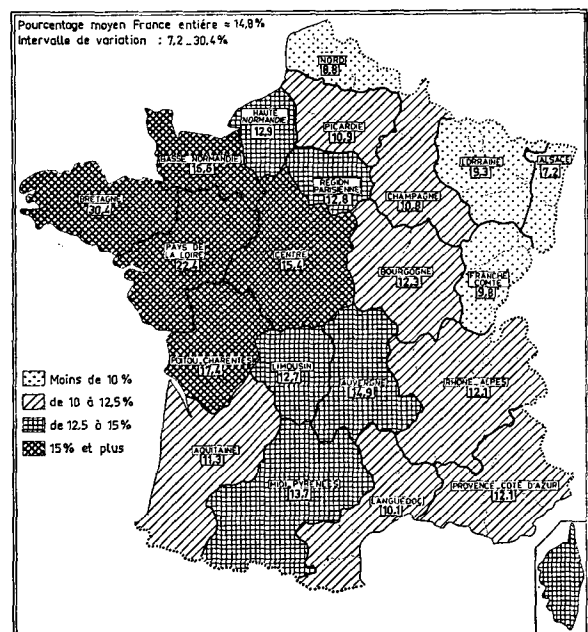
CARTE 1

Pourcentage de résidences principales en surpeuplement accentué selon la région, en 1962



CARTE 2

Pourcentage de résidences principales en surpeuplement accentué dans les communes rurales de chaque région, en 1962



(3) Cf. *Études et Conjoncture*, n° 9, septembre 1966, *op. cit.* page 7.

TABLEAU 42

Résidences principales en surpeuplement accentué selon la région
et la catégorie de commune

(cartes 1 et 2)

Région	Ensemble des résidences principales	Résidences principales en surpeuplement accentué et part de ces résidences dans le total correspondant			
		Total	Communes rurales	Villes et agglomé- rations de moins de 100.000	Villes et agglomé- rations de 100.000 et plus
Région parisienne.....	3.016.860	364.760	16.660	10.320	337.780
%.....		12,1	12,8	11,2	12,1
Champagne.....	364.300	38.920	18.900	15.240	4.780
%.....		10,7	10,8	10,3	11,5
Picardie.....	437.680	44.860	25.780	16.600	2.480
%.....		10,2	10,9	9,8	7,6
Haute-Normandie.....	416.020	52.120	19.340	10.140	22.640
%.....		12,5	12,9	10,8	13,2
Centre.....	592.440	81.300	49.660	22.060	9.580
%.....		13,7	15,4	12,2	10,9
Nord.....	1.082.980	85.520	19.080	33.880	32.560
%.....		7,9	8,8	8,6	6,9
Lorraine.....	628.980	62.140	20.080	22.600	19.460
%.....		9,9	9,3	9,4	11,3
Alsace.....	389.520	24.640	9.720	5.900	9.020
%.....		6,3	7,2	6,0	5,8
Franche-Comté.....	277.320	26.800	13.380	10.300	3.120
%.....		9,7	9,8	9,2	10,6
Basse-Normandie.....	360.020	54.660	36.280	13.640	4.740
%.....		15,2	16,6	12,9	13,4
Pays de la Loire.....	720.580	130.420	84.380	22.360	23.680
%.....		18,1	22,4	14,0	12,8
Bretagne.....	718.820	172.100	127.520	31.440	13.140
%.....		23,9	30,4	15,1	14,4
Limousin.....	227.760	28.360	17.960	5.860	4.540
%.....		12,4	12,7	12,1	12,0
Auvergne.....	391.900	52.900	32.040	14.260	6.600
%.....		13,5	14,5	11,6	12,3
Poitou-Charentes.....	432.940	65.160	46.340	18.820	///
%.....		15,1	17,4	11,3	
Aquitaine.....	689.240	75.580	38.100	20.220	17.260
%.....		11,0	11,3	9,8	11,7
Midi-Pyrénées.....	596.680	76.080	40.920	23.920	11.240
%.....		12,8	13,7	12,9	11,0
Bourgogne.....	465.500	53.440	30.760	18.840	3.840
%.....		11,5	12,3	11,5	7,6
Rhône-Alpes.....	1.252.200	171.000	53.060	43.840	74.100
%.....		13,7	12,1	12,6	15,8
Languedoc.....	487.200	55.440	20.100	27.440	7.900
%.....		11,4	10,1	12,5	11,5
Provence-Côte-d'azur (sauf la Corse).....	921.900	127.880	19.280	40.580	68.020
%.....		13,9	12,1	12,8	15,3
Ensemble de la France (1).....	14.538.200	1.861.300	749.220	435.600	676.480
%.....		12,8	14,8	11,4	12,0

(1) Corse incluse.

c. SURPEUPEMENT SELON LE STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

La fréquence des cas de surpeuplement est assez nettement plus grande parmi les locataires que parmi les propriétaires, plus grande aussi parmi les logements anciens que parmi les logements neufs. Si les cas de surpeuplement parmi les propriétaires de logements neufs sont rares, les locataires de logements neufs sont encore fréquemment en état de surpeuplement.

TABLEAU 43

Proportion de résidences principales en surpeuplement accentué selon le statut d'occupation et la période de construction du logement.

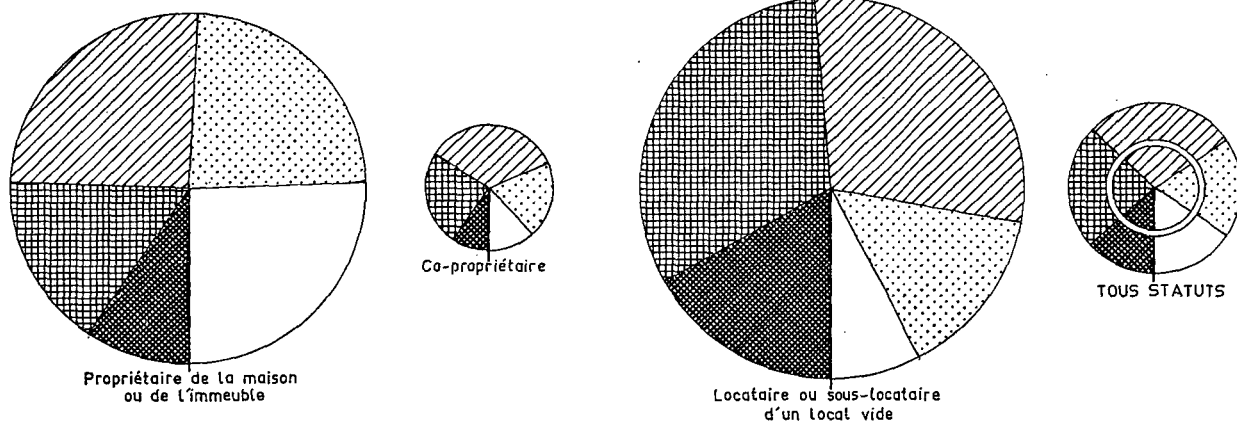
(graphique 44)

Statut d'occupation	Logement achevé :		
	avant 1949	en 1949 et après	Ensemble
	%	%	%
Ensemble	13,7	8,6	12,8
Propriétaire de la maison ..	9,3	6,3	8,8
Copropriétaire	9,2	3,7	7,4
Locataire ou sous-locataire d'un local vide.	17,1	10,9	16,1
Autres statuts	15,6	9,7	14,9

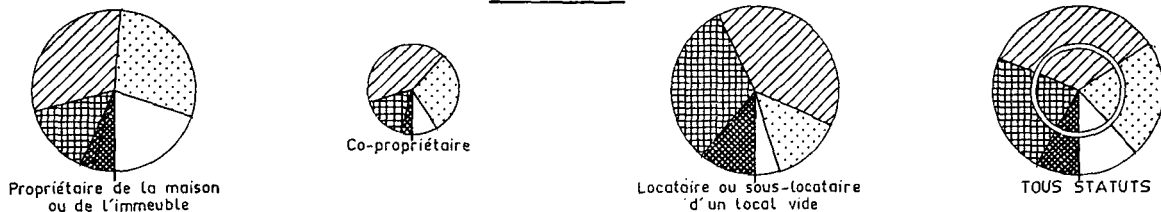
GRAPHIQUE 44

Indice de peuplement suivant le statut d'occupation pour les résidences principales achevées :

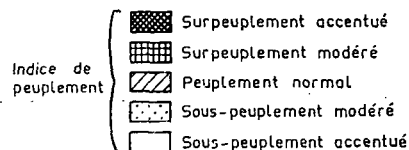
1)- avant 1949



2)- après 1948



La surface des cercles est proportionnelle à l'effectif des logements - A titre indicatif : 100.000



En distinguant la catégorie de commune pour chaque statut d'occupation, on retrouve à la ville comme à la campagne une *proportion double de surpeuplement chez les locataires que chez les propriétaires.*

On remarque aussi la part importante pour tous les statuts d'occupation des logements surpeuplés dans les communes rurales qui ont à la

fois le parc des logements les plus grands, en moyenne, les plus anciens et les plus surpeuplés.

L'agglomération parisienne de son côté présente un surpeuplement par statut d'occupation assez peu différent de celui des autres agglomérations, tout au plus peut-on dire que le surpeuplement est un peu plus faible chez les locataires et un peu plus fort pour les propriétaires.

TABLEAU 44

Effectif et proportion de résidences principales en surpeuplement accentué, selon le statut d'occupation et la catégorie de commune

Statut d'occupation	Communes rurales	Villes ou agglomérations de moins de 100.000 habitants	Villes ou agglomérations de 100.000 habitants et plus	Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	Ensemble de la France
Propriétaire de la maison.....	313.920	81.700	35.540	30.460	461.620
%.....	11,0	6,2	5,5	7,1	8,8
Copropriétaire.....	9.160	7.500	16.820	26.260	59.740
%.....	12,5	6,3	7,2	6,9	7,4
Locataire ou sous-locataire d'un local vide... ..	309.520	251.240	217.480	196.240	974.480
%.....	22,4	15,0	14,7	13,1	16,1
Autres statuts.....	116.620	95.160	68.860	84.820	365.460
%.....	15,0	13,4	14,3	17,4	14,9
Ensemble.....	749.220	435.600	338.700	337.780	1.861.300
%.....	14,8	11,4	11,9	12,1	12,8

4. Surpeuplement selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

La fréquence du surpeuplement est très variable avec la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage et également, pour chacune d'elles, du lieu d'habitat du ménage (milieu rural ou urbain).

Entre les catégories socio-professionnelles, les conditions de surpeuplement diffèrent fortement : le pourcentage des ménages en état de surpeuplement varie de 3,4 % pour le groupe « professions libérales et cadres supérieurs » à 19,5 % pour les ouvriers et 23,1 % pour les ouvriers agricoles.

Ainsi, le groupe « professions libérales et cadres supérieurs » se détache nettement en tête par une proportion de logements surpeuplés la plus faible, proportion qui passe :

— du simple au double entre ce groupe (3,4 %) et ceux qui le suivent immédiatement « cadres

moyens » (6,5 %) et « personnes non actives » (6,6 %);

— du simple au triple avec les catégories qui présentent un surpeuplement moyen (voisin de 10 %) : « patrons de l'industrie et du commerce », « employés », « autres catégories »;

— de un à plus de six avec les catégories les plus défavorisées (part de logements en surpeuplement accentué voisine de 20 %) : « agriculteurs exploitants », « ouvriers » et « salariés agricoles ».

Sans doute les niveaux de peuplement sont fonction des revenus des ménages mais ils sont aussi le reflet de traditions et de modes de vie différents tout particulièrement pour les personnes vivant en milieu rural.

TABLEAU 45

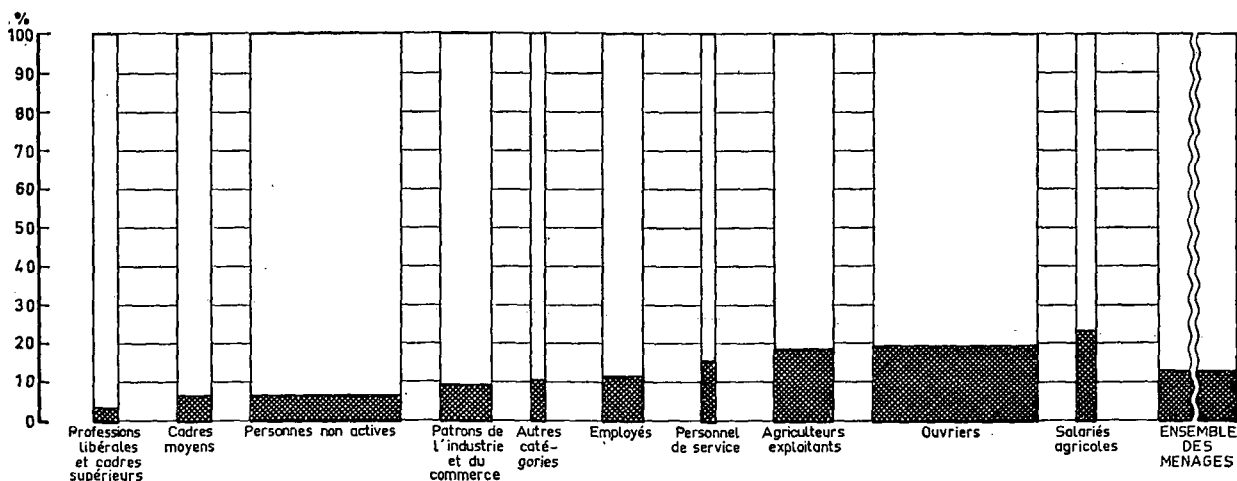
Effectif et proportion des résidences principales en surpeuplement accentué selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage et la catégorie de commune (graphique 45)

Catégorie socio-professionnelle	Communes rurales	Villes ou agglomérations < 100.000	Villes ou agglomérations ≥ 100.000	Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	Ensemble de la France
Agriculteurs exploitants.....	265.580	16.140	2.040	400	284.160
%.....	19,3	13,7	11,4	7,6	18,7
Salariés agricoles.....	80.400	11.060	1.460	1.480	94.400
%.....	23,7	20,2	17,9	19,8	23,1
Patrons de l'industrie et du commerce.....	41.280	35.360	22.720	21.120	120.480
%.....	9,5	8,6	9,4	9,8	9,2
Professions libérales et cadres supérieurs.....	1.600	4.520	5.640	9.220	20.980
%.....	3,0	2,8	3,4	4,0	3,4
Cadres moyens.....	6.740	12.680	14.880	24.220	58.520
%.....	5,4	5,3	6,6	7,9	6,5
Employés.....	16.780	27.460	31.480	42.280	118.000
%.....	12,9	9,9	11,4	11,8	11,3
Ouvriers.....	225.560	237.920	182.760	174.820	821.060
%.....	21,7	18,0	18,7	20,1	19,5
Personnels de service.....	7.760	12.760	13.120	19.540	53.180
%.....	15,1	15,4	15,9	14,4	15,1
Autres catégories.....	7.400	9.640	8.420	7.240	32.700
%.....	10,2	10,1	10,6	11,1	10,5
Personnes non actives.....	96.120	68.060	56.180	37.460	257.820
%.....	6,6	6,5	7,3	6,3	6,6
Ensemble des ménages.....	749.220	435.600	338.700	337.780	1.861.300
%.....	14,8	11,4	11,9	12,1	12,8
dont : ménages non agricoles.....	403.240	408.400	335.200	335.900	1.482.740
%.....	12,0	11,2	12,9	12,1	11,8

GRAPHIQUE 45

Proportion de ménages en surpeuplement accentué, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, en 1962

■ 25.000 résidences principales en surpeuplement accentué



CHAPITRE II

ÉVOLUTION DU PEUPEMENT DES LOGEMENTS ENTRE 1954 ET 1962

1. Choix imposé d'une certaine notion du degré de peuplement

La norme d'occupation NOCM étant un concept nouveau, introduit pour la première fois dans le recensement de 1962, elle ne figure pas dans les recensements précédents où il est pratiquement impossible de la reconstituer. Son avantage, qui est de tenir compte des caractéristiques individuelles des membres du ménage, devient un inconvénient majeur lorsqu'il s'agit de recalculer sa valeur pour chaque ménage lors des recensements précédents.

C'est donc nécessairement à partir de la grille de peuplement du ministère de l'Équipement (cf. p. 74) que l'on pourra étudier dans le passé récent l'évolution des conditions de peuplement. C'est l'évolution de la répartition proportionnelle des logements entre les cinq catégories — surpeuplement critique, surpeuplement temporairement admissible, peuplement normal, sous-peuplement modéré et sous-peuplement accentué — que nous nous proposons d'étudier.

2. Les difficultés de comparaison des résultats

Lorsqu'on veut comparer les recensements de 1954 et 1962, les difficultés sont de trois ordres :

a. En 1962, la notion de nombre total de personnes du ménage n'est plus celle de 1954. En 1954, les personnes trouvées dans des établissements de population comptée à part n'étaient jamais réintégréées dans leur ménage d'origine. En 1962, en

revanche, ces personnes, dans la plupart des catégories de la population comptée à part, ont été réintégréées dans leur ménage d'origine, chaque fois qu'il était possible (4). La définition du nombre de personnes du ménage est donc différente en 1954 (NPO) et en 1962 (NPT). Celle de 1962, plus extensive, a décalé légèrement vers les valeurs élevées la distribution des ménages selon le nombre de personnes. *On estime à 0,05 personne l'augmentation du nombre moyen de personnes par ménage due, toutes choses égales par ailleurs, au changement de définition.* Cette augmentation est trop importante pour ne pas risquer de fausser beaucoup les résultats d'une comparaison des résultats bruts des deux recensements. Pour obtenir sur ce point des données à peu près comparables aux deux recensements il a été nécessaire de conduire une exploitation supplémentaire du recensement de 1962, donnant la distribution des ménages par nombre de personnes définition 1954.

Il y a toutefois une réserve supplémentaire à faire sur les comparaisons entre 1954 et 1962 « à définition comparable » : la situation en 1962 avec le décompte de la population connue en 1954 (c'est-à-dire en excluant des ménages les personnes des établissements comptés à part réintégréées), n'est pas rigoureusement comparable à celle de 1954 car l'effectif des militaires (durée du service allongée) et des élèves internes (scolarité plus élevée) était supérieur en 1962; dans ces conditions la ponction faite sur les ménages « définition 1962 » c'est-à-dire y compris ces populations, était plus forte en 1962 qu'en 1954, environ 1.300.000 contre 950.000. Ainsi donc, si l'on avait eu en 1962 des conditions réellement identiques à celles de 1954, la population en 1962 des ménages selon la « définition 1954 » aurait été légèrement supérieure et l'amélioration constatée entre ces deux dates un peu moins nette que celle que nous allons déceler.

(4) Pour plus de précision sur ce point, consulter « Logements, Immeubles ». Résultats du sondage au 1/20^e sur la France entière. Introduction p. 7 et 8.

b. Une autre difficulté apparaît dans le décompte des pièces principales du logement. En 1954 la cuisine était comptée pièce principale si elle était déclarée par le ménage comme « grande cuisine servant de salle commune ». En cas contraire, elle ne comptait pas mais il était possible de savoir alors si cette cuisine avait plus ou moins de 7 m². En 1962, l'utilisation éventuelle de la cuisine comme salle de séjour n'était plus demandée mais la question sur la surface était plus détaillée — moins de 7 m², 7 à 12 m², plus de 12 m². C'est seulement lorsque la cuisine mesurait plus de 12 m² qu'elle était, à l'exploitation, comptée comme pièce principale. Pour obtenir des données comparables, il a fallu adopter la solution suivante :

On a supposé que la « grande cuisine servant de salle commune » dans les déclarations de 1954 avait toujours plus de 7 m² ce qui est très vraisemblable et on a calculé dans une exploitation spéciale, de chacun des deux recensements, un nombre de pièces principales du logement comprenant la cuisine dès qu'elle avait, par déclaration (ou par hypothèse), plus de 7 m² à savoir :

grande cuisine servant de salle commune et autres cuisines de plus de 7 m² : au recensement de 1954;

cuisines de 7 à 12 m² et cuisines de plus de 12 m² : au recensement de 1962.

On remarquera que dans les deux cas on « agrandit » les logements par rapport aux définitions initiales (adjonction des autres cuisines de plus de 7 m² en 1954, des cuisines de 7 à 12 m² en 1962). Les fréquences des cas de surpeuplement critique par exemple vont s'en trouver diminuées par rapport aux résultats initiaux qui ont été publiés.

c. Une troisième difficulté apparaît qui tient, cette fois-ci, aux conditions de l'exploitation des recensements. En 1962, les non-déclarations à de nombreuses questions ont été redressées systématiquement

par l'ordinateur selon la méthode du « hot deck » (5). D'éventuelles non-déclarations sur le nombre de pièces ont été redressées en tenant compte du nombre de personnes, de la catégorie de logement et du statut d'occupation. Les non-déclarations sur l'existence de la taille de la cuisine l'ont été en tenant compte du nombre de pièces principales (autres que la cuisine) et de la catégorie de logement.

En 1954, rien de tel n'avait pu être fait puisque l'exploitation s'était déroulée sur matériel mécano-graphique classique. Des non-déclarations en nombre important existent qui peuvent porter sur :

— le nombre de pièces principales (cuisine non comprise);

— l'existence de la cuisine;

— la nature de cette cuisine lorsqu'on sait qu'elle existe.

Ces non-déclarations étaient trop nombreuses pour être négligées. On a pu les redresser, statistiquement ou globalement cette fois-ci et non plus par une méthode aléatoire de type « hot-deck », en tenant compte de critères de contrôle comparables à ceux utilisés en 1962 (utilisation du nombre de pièces pour le redressement des non-déclarés sur la cuisine, du nombre de personnes pour le redressement du nombre de pièces principales autres que la cuisine).

3. Résultats

Les difficultés signalées ci-dessus nous ont amenés à ne pas multiplier les niveaux géographiques d'étude de l'évolution du surpeuplement. La signification des résultats à un niveau géographique fin aurait été douteuse. Il était, par exemple, difficile d'assurer la cohérence des redressements de non-déclarations au niveau régional et au niveau national. Nous donnerons donc simplement les résultats :

— pour l'ensemble de la France;

— pour les communes rurales et les communes urbaines séparément (dans la définition 1954 des catégories de commune).

(5) Cf. *Études et Conjoncture*, n° 3, mars 1965.

a. ÉVOLUTION POUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE

Du tableau 48, qui synthétise les données des tableaux 46 et 47, il ressort qu'un progrès net a été accompli entre 1954 et 1962. Dans des définitions comparables, la fréquence des cas de surpeuplement critique aurait diminué d'un quart et ceci principalement au bénéfice d'une augmentation des cas de sous-peuplement accentué. Si l'on n'avait pas recherché des définitions comparables, l'étude des résultats bruts des deux recensements aurait conduit à des conclusions assez différentes :

— diminution nette à nouveau du surpeuplement critique mais moins importante en valeur absolue et surtout en valeur relative que celle observée sur des données comparables;

— diminution très légère du sous-peuplement accentué, alors que l'étude sur des définitions comparables montre que le sous-peuplement accentué a augmenté.

Il ne faut néanmoins pas oublier que les différents changements de définition modifient à chaque fois la signification concrète de chaque degré de peuplement. Ainsi le surpeuplement critique a beaucoup diminué si on considère l'évolution dans les défini-

tions comparables. C'est exact, mais ce qui a beaucoup diminué c'est la fréquence d'un certain aspect du surpeuplement critique, vraisemblablement très critique, puisque c'est celui qui apparaît comme tel dans la grille alors qu'on a compté la cuisine comme pièce principale dès qu'elle dépasse 7 m². Ce décompte est imposé par des exigences de comparabilité statistique. Il n'implique pas que l'on pense que dans la réalité chaque cuisine de plus de 7 m² mérite d'être considérée comme une pièce principale. La définition de 1962, où la cuisine est comptée si elle mesure plus de 12 m², semble à ce sujet plus satisfaisante.

Par ailleurs, au delà de l'évolution de la fréquence du surpeuplement critique, celle des autres postes de la grille mérite aussi une description. *Ce qui apparaît nettement c'est qu'il n'y a pratiquement pas de tendance à la « normalisation » des situations.* La fréquence des cas de peuplement normal augmente à peine, les cas de sous-peuplement accentué recueillant l'essentiel des disparitions de surpeuplement critique. On aurait donc assisté, entre les deux dates, à une translation lente de la distribution vers des situations plus favorables mais sans réduction de la dispersion de cette distribution.

TABLEAU 46

Répartition des ménages en 1962, selon le nombre de personnes (définition 1954) et le nombre de pièces du logement (définition mixte propre à la comparaison)

Nombre de personnes / Nombre de pièces	Nombre de personnes										Total	%
	(0 ou 1) (1)	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus			
1.....	761.560	349.160	139.760	64.260	29.260	12.960	5.940	2.580	2.540	1.368.020	9,4	
2.....	888.640	984.320	525.960	281.000	125.440	57.260	25.840	11.720	11.280	2.911.460	20,0	
3.....	609.140	1.106.900	730.560	502.440	262.380	116.020	53.620	25.820	23.260	3.430.140	23,6	
4.....	400.000	948.040	730.380	607.440	369.680	191.240	89.660	40.840	39.380	3.416.660	23,5	
5.....	153.400	411.800	372.440	371.360	281.200	161.120	82.640	41.020	35.740	1.910.720	13,2	
6.....	62.420	161.700	157.160	160.880	135.120	90.940	53.080	28.320	28.240	877.860	6,0	
7.....	23.480	59.020	57.120	56.680	51.420	35.560	20.440	11.780	13.460	328.960	2,3	
8.....	10.360	24.040	23.080	24.380	21.780	16.160	11.080	5.600	6.680	143.160	1,0	
9 et plus...	14.500	24.920	23.560	22.000	20.580	16.900	11.440	7.540	9.780	151.220	1,0	
TOTAL..	2.923.500	4.069.900	2.760.020	2.090.440	1.296.860	698.160	353.740	175.220	170.360	14.538.200	100,0	
%...	20,1	28,0	19,0	14,4	8,9	4,8	2,4	1,2	1,2	100,0		

(1) Un certain nombre de ménages en 1962 (18.000 environ) n'auraient pas existé en tant que tels dans les définitions de 1954, étant entièrement composés de personnes réintégrées. Nous les avons néanmoins retenus et reclassés avec les ménages d'une seule personne dans la définition 1954 pour conserver le même nombre total de ménages et de logements résidences principales.

TABLEAU 47

Répartition après redressement, identique à la précédente, pour 1954

Nombre de personnes \ Nombre de pièces	Nombre de personnes									Total	%
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus		
1.....	407.296 136.296*	238.859 40.599	114.672 13.812	55.996 5.576	24.995 1.975	9.853 733	3.608 228	1.338 78	814 34	857.431	6,4
2.....	1.031.329 112.162	1.059.456 72.137	650.049 34.533	408.924 18.994	205.135 7.968	89.280 3.324	40.663 1.429	17.886 626	14.836 526	3.517.558	26,3
3.....	579.471 54.882	1.033.805 56.556	751.141 33.468	538.465 21.475	302.250 10.790	146.955 5.200	66.795 2.179	30.849 1.003	27.231 933	3.476.962	26,0
4.....	333.994 29.850	783.241 37.701	631.268 24.463	508.874 18.893	333.718 10.993	180.374 5.964	90.011 2.810	43.295 1.394	38.152 1.280	2.942.927	22,0
5.....	118.864 10.354	316.703 14.393	282.894 10.684	252.634 8.894	189.146 6.136	111.932 3.575	58.583 1.779	27.214 827	28.524 932	1.386.494	10,3
6.....	49.554 4.319	127.662 5.752	126.546 4.708	118.608 4.103	96.956 3.006	61.234 1.926	34.496 1.046	16.997 524	18.272 610	650.325	4,8
7.....	19.584 1.684	49.144 2.174	49.584 1.864	49.535 1.735	43.138 1.362	30.885 965	18.552 567	9.571 288	9.784 327	279.777	2,1
8.....	9.711 839	21.859 964	21.648 780	20.715 710	20.448 643	16.298 497	10.574 319	5.996 190	6.961 215	134.210	1,0
9 et plus...	9.877 957	21.211 1.171	21.598 998	21.269 949	19.594 834	16.649 589	13.458 538	8.814 334	13.146 466	145.616	1,1
TOTAL ..	2.559.680	3.651.940	2.649.400	1.975.020	1.235.380	663.460	336.740	161.960	157.720	13.391.300	100,0
% ...	19,1	27,3	19,8	14,7	9,2	5,0	2,5	1,2	1,2	100,0	

* En petits caractères dans chaque case, le nombre des logements attribués à la case à la suite du redressement des non déclarés sur la cuisine et le nombre de pièces. Le nombre de ces non-déclarés est important. Il correspond à 4,4 % du total des logements en ce qui concerne le nombre de pièces principales avant prise en compte de la cuisine (592.000 logements) à 7,6 % des logements en ce qui concerne l'existence ou la nature de la cuisine (1.020.000 logements).

TABLEAU 48

Évolution du peuplement entre 1954 et 1962

France entière	Surpeuplement critique	Surpeuplement temporaire-admissible	Peuplement normal	Sous-peuplement modéré	Sous-peuplement accentué	Ensemble
FRANCE ENTIÈRE :						
1954 dans les définitions 1954 avec redressement partiel des non déclarés*.	13,7	12,8	40,6	21,6	11,3	100
1954 : définitions mixtes, redressement maximum.....	10,0	9,8	37,7	26,7	15,8	100
1962 : définitions comparables.....	7,3	8,7	38,5	27,5	18,0	100
1962 : définition 1962.....	11,6	12,6	43,5	21,5	10,8	100

Source : Volume « Ménages-Logements », Résultats du sondage au 1/20. I.N.S.E.E. 1957.

b. ÉVOLUTION PAR CATÉGORIE DE COMMUNE

TABLEAU 49

Évolution 1954-1962 du degré de peuplement dans des définitions comparables
et par catégorie de commune de 1954

Catégorie de commune	Surpeu- plement critique	Surpeu- plement tempo- raire- ment admis- sible	Peuple- ment normal	Sous- peuple- ment modéré	Sous- peuple- ment accentué	Total
Communes rurales :						
1954	11,4	8,7	34,6	26,4	18,9	100
1962	9,1	7,7	34,5	27,2	21,5	100
Communes urbaines :						
1954	9,1	10,5	39,9	26,9	13,6	100
1962	6,3	9,2	41,0	27,7	15,8	100
Ensemble :						
1954	10,0	9,8	37,7	26,7	15,8	100
1962	7,3	8,7	38,5	27,5	18,0	100

La fréquence des cas de surpeuplement a diminué dans les villes aussi bien qu'en milieu rural quoique pour le milieu rural le mouvement soit plutôt moins intense, en valeur absolue et surtout en valeur relative.

On notera aussi que la dispersion des situations était en 1954 et reste en 1962 plus grande en milieu rural que dans les villes. En milieu rural les proportions du surpeuplement critique et du

sous-peuplement accentué sont toutes deux supérieures à la moyenne. En milieu urbain la distribution des degrés de peuplement est plus concentrée autour du « peuplement normal » mais elle l'est cependant moins en 1962 qu'en 1954. Entre ces dates, en effet, la baisse enregistrée sur les proportions de logements surpeuplés s'est traduite par un accroissement plus rapide du sous-peuplement accentué et aussi rapide du sous-peuplement modéré que de la situation modale (peuplement normal).

CHAPITRE III

ÉVOLUTION DE LA TAILLE ET DU PEUPEMENT DES LOGEMENTS ENTRE 1962 ET 1967

Dans ce chapitre est présentée l'analyse de l'évolution depuis 1962 du nombre de pièces et du peuplement des logements grâce aux données fournies par les enquêtes sur l'emploi. Le matériau statistique est donc le même que dans les première et deuxième parties du présent article.

a. DIFFICULTÉS DE COMPARAISON DES RÉSULTATS

La définition du nombre de pièces d'habitation et le libellé de la question sont dans les enquêtes les mêmes qu'au recensement :

« NOMBRE DE PIÈCES D'HABITATION, non compris la cuisine ni les pièces à usage exclusivement professionnel..... »

Comptez comme pièces d'habitation les pièces telles que : chambre à coucher, salle à manger, salon, salle commune, studio, salle de séjour, etc., quelle que soit leur surface, ainsi que les chambres de bonne et les mansardes habitables.

Ne comptez pas comme pièces d'habitation les pièces telles que : entrée, couloir, salle de bains, penderie, alcove, W.-C., buanderie, office, etc.

Cas particulier des pièces indépendantes (par exemple : chambres de bonne séparées du logement proprement dit) :

Comptez ces pièces parmi vos pièces d'habitation si vous en disposez vous-même (soit pour y loger un membre de votre ménage : enfant, domestique, etc., soit comme débarras, etc.).

Ne les comptez pas si elles sont louées ou sous-louées ou prêtées à d'autres personnes.

Dans ce dernier cas, elles sont considérées comme formant un logement distinct, et leurs occupants doivent établir des feuilles de logement distinctes.

Pourtant les divergences de déclarations sont importantes entre le nombre de pièces de la feuille de logement du recensement et celui qui est porté par l'enquêteur ayant visité le logement à la première enquête. Les écarts ont été constatés sur 12 % des logements où l'on s'était pourtant assuré qu'aucune modification n'avait eu lieu sur ce point. Les écarts que l'on a notés portent presque essentiellement sur une pièce comptée en plus ou en moins aux enquêtes (pièce oubliée ou pièce comptée en trop : entrée, cuisine) (6).

Néanmoins, on peut penser que l'ordre de grandeur des résultats n'en est pas sensiblement modifié, au moins au niveau où nous les présentons :

— pour la France entière,

— pour les quatre grandes catégories de commune (communes rurales, villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants, villes et agglomérations de 100.000 et plus, complexe résidentiel de l'agglomération parisienne).

b. RÉSERVES SUR LA VALEUR DES RÉSULTATS

La dégradation de l'échantillon, que nous avons signalée à plusieurs reprises, affecte quelque peu la qualité des résultats. Rappelons en effet que l'on constate une sous-représentation croissante avec le temps des « faux-logements » (cf. p. 9) et également des logements neufs, généralement de qualité médiocre, n'ayant pas donné naissance à un permis de construire. Ces logements médiocres étant généralement petits, les résultats relatifs à l'évolution de la taille et du peuplement des logements en sont affectés.

(6) Cf. op. cit. p. 45.

I. Évolution de la taille des résidences principales

Les résultats présentés ci-après sont ceux du recensement de 1962 et de janvier 1967, sans données intermédiaires. En effet, la déformation de la distribution des logements suivant le nombre de pièces est un phénomène lent qu'il est préférable de

saisir sur une période suffisamment longue pour que les écarts en soient significatifs, supérieurs aux erreurs d'échantillonnage de l'enquête emploi et aux divergences de déclaration entre recensement et enquête.

a. RÉSULTATS POUR LA FRANCE ENTIÈRE

TABLEAU 50

Distribution des résidences principales selon le nombre de pièces en 1962 et en 1967

(graphiques 46 et 47)

	Résidences principales ayant pièces d'habitation										Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus	Non déclaré	
Parc en 1962	2.129.100	3.511.200	3.890.400	2.760.300	1.274.400	530.100	219.500	104.900	118.100	-	14.538.000
%	14,6	24,2	26,8	19,0	8,8	3,6	1,5	0,7	0,8	-	100
Parc de 1962 subsistant en 1967..	1.345.400	2.899.300	3.655.400	3.170.400	1.613.700	689.400	278.000	127.900	115.300	4.200	13.899.000
%	9,7	20,9	26,3	22,8	11,6	5,0	2,0	0,9	0,8	ε	100
Parc achevé de 1962 à 1967.....	41.400	141.900	436.600	547.300	334.500	104.400	24.300	10.200	6.300	5.100	1.652.000
%	2,5	8,6	26,4	33,1	20,3	6,3	1,5	0,6	0,4	0,3	100
Parc total en 1967.....	1.386.800	3.041.200	4.092.000	3.717.700	1.948.200	793.800	302.300	138.100	121.600	9.300	15.551.000
%	8,9	19,6	26,3	23,9	12,5	5,1	1,9	0,9	0,8	0,1	100

La distribution des résidences principales selon la taille s'est sensiblement modifiée depuis le recensement comme on peut le constater en comparant la distribution observée en 1962 avec celle que l'on observe dans le parc de 1967 (graphique 46). Si le mode est toujours aux logements de 3 pièces (il est un peu moins élevé en 1967), la proportion des logements de 1 et 2 pièces a fortement diminué au profit de logements de 4 et 5 pièces mais aussi quelque peu au profit de logements plus grands (6 pièces et plus).

Ce mouvement est la résultante de deux effets de même sens :

a. D'une part, les « désaffectations » survenues en cinq ans ont, de façon sélective, affecté les petits

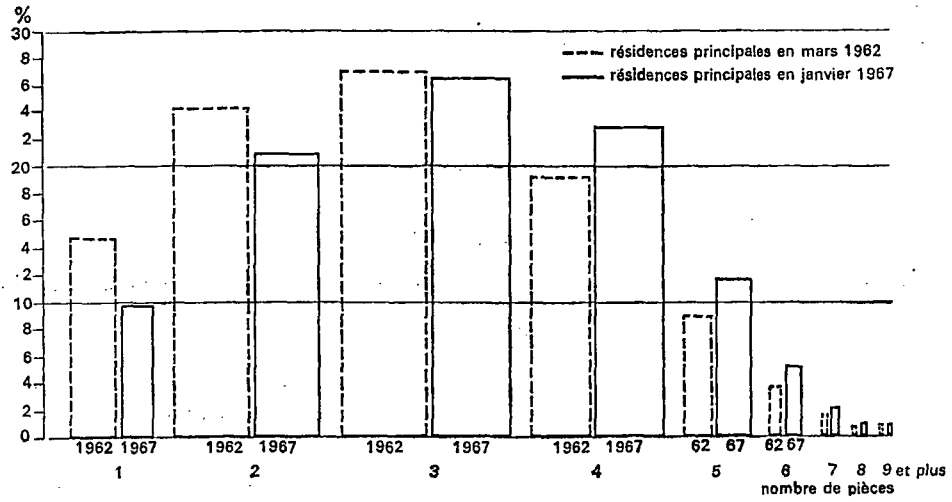
logements (7) — les logements « anciens » subsistant en 1967 comptent donc, en moyenne, plus de pièces que les logements recensés en 1962;

b. D'autre part, contrairement à ce que l'on croit très souvent, les logements neufs sont, en moyenne, plus grands que les logements anciens; ainsi, la distribution des logements construits depuis le recensement présente un mode accentué sur les 4 pièces (un logement sur trois est un 4 pièces), plus de logements de 5 pièces mais très peu de logements d'une et deux pièces et très peu aussi de logements très grands (7 pièces et plus).

(7) Sur la taille des logements désaffectés, voir p. 40, 1^{re} partie.

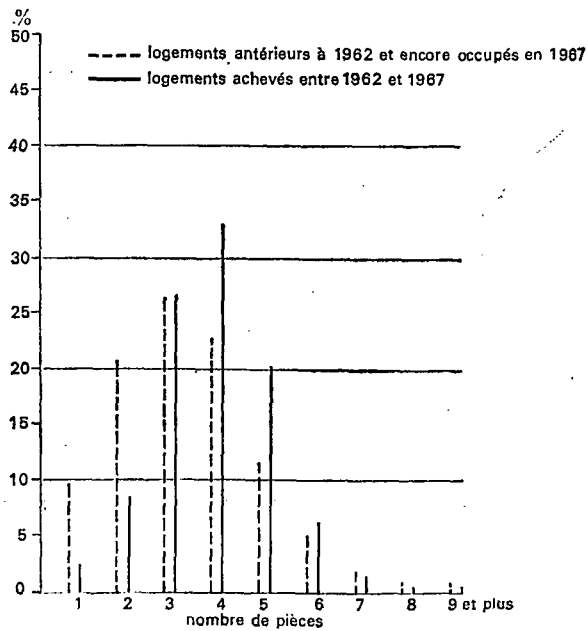
GRAPHIQUE 46

Distribution des résidences principales en mars 1962 et janvier 1967
selon le nombre de pièces, pour l'ensemble de la France



GRAPHIQUE 47

Distribution des résidences principales neuves
(achevées depuis 1962)
et anciennes (antérieures à 1962)
selon le nombre de pièces en janvier 1967



b. RÉSULTATS PAR CATÉGORIE DE COMMUNE

TABLEAU 51

Répartition proportionnelle des résidences principales en 1967 selon le nombre de pièces,
par catégorie de commune

Évolution de la distribution depuis 1962

(graphique 48)

Catégorie de commune	Résidences principales ayant ... pièces d'habitation										Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus	Non déclaré	
Communes rurales :											
Mars 1962 (%)	10,3	22,2	26,0	20,8	10,9	5,3	2,3	1,0	1,2	-	100
Janvier 1967 (%)	5,2	17,1	25,1	25,7	14,6	7,1	2,7	1,3	1,1	0,1	100
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants :											
Mars 1962 (%)	12,3	21,6	28,0	21,6	9,8	3,7	1,5	0,7	0,8	-	100
Janvier 1967 (%)	6,1	16,4	26,0	27,0	15,1	5,6	2,0	0,9	0,8	0,1	100
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus :											
Mars 1962 (%)	16,3	23,9	27,5	19,5	8,0	2,8	1,0	0,5	0,5	-	100
Janvier 1967 (%)	9,7	19,1	27,7	25,1	11,4	4,2	1,6	0,6	0,6	ε	100
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne :											
Mars 1962 (%)	24,1	31,3	25,7	11,5	4,2	1,6	0,7	0,4	0,5	-	100
Janvier 1967 (%)	18,4	28,9	27,4	15,1	6,4	2,0	0,8	0,5	0,4	0,1	100
Ensemble de la France :											
Mars 1962 (%)	14,6	24,2	26,8	19,0	8,8	3,6	1,5	0,7	0,8	-	100
Janvier 1967 (%)	8,9	19,6	26,3	23,9	12,5	5,1	1,9	0,9	0,8	0,1	100

On retrouve au niveau de chacune des quatre grandes catégories de commune le phénomène observé sur le parc de 1967 pour la France entière : baisse de la proportion des petits logements, augmentation de celle des grands logements depuis 1962. Cependant la déformation a joué de façon assez différente dans les communes rurales et les petites agglomérations d'une part (graphique 48), et dans les grandes agglomérations et l'agglomération parisienne d'autre part.

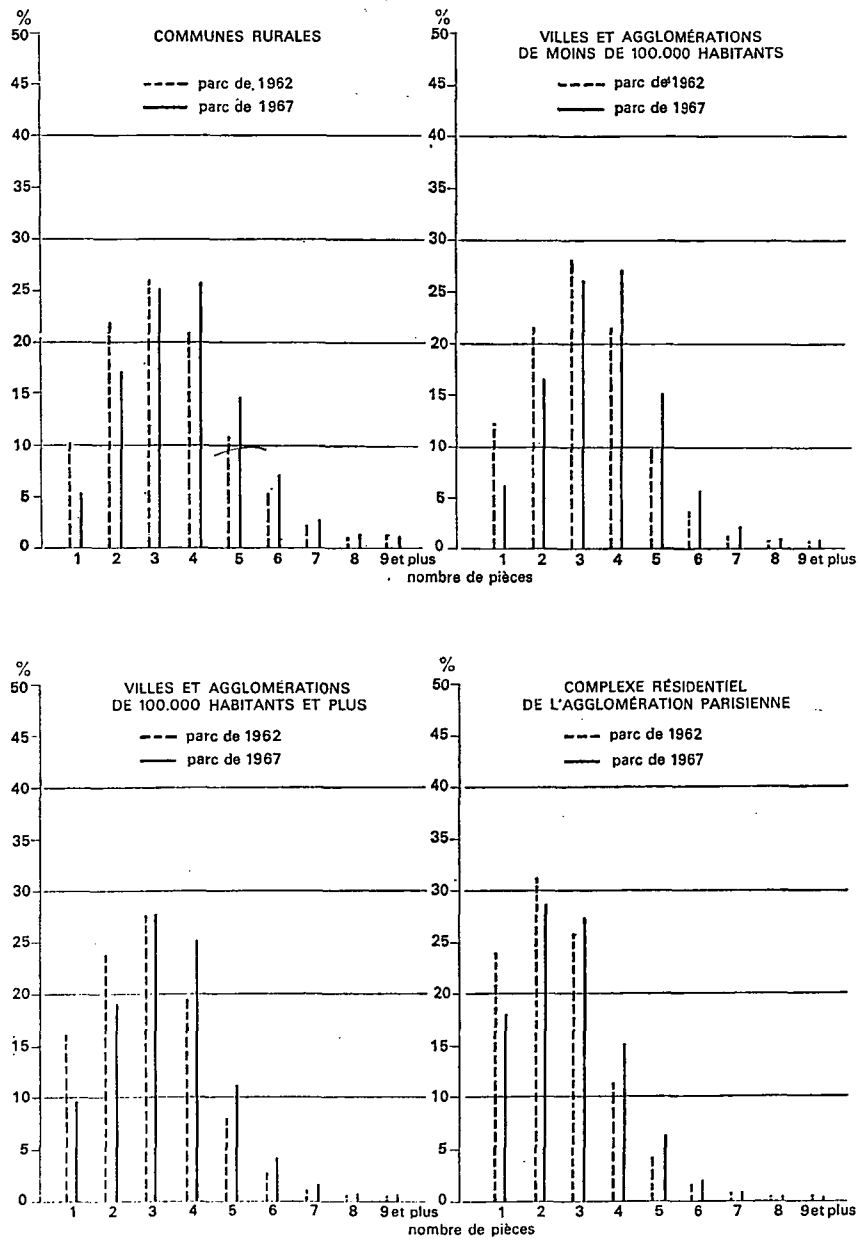
Dans les premières, ce sont les logements de une, deux et trois pièces qui ont un poids plus faible en 1967 qu'en 1962, et le mode des distributions est passé du logement de 3 pièces au logement de 4 pièces, en étant toutefois un peu moins prononcé;

Dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants et l'agglomération parisienne, seuls les logements de une et deux pièces ont un poids plus faible en 1967 qu'en 1962. De plus les modes sont conservés respectivement à trois pièces et à deux pièces comme en 1962 mais ils sont en 1967 moins prononcés qu'en 1962 surtout dans l'agglomération parisienne (29 % de deux pièces contre 31,3 % en 1962).

La progression, en cinq ans, du nombre moyen de pièces par logement apparaît ainsi très sensible et indiscutable en dépit des causes d'incertitude signalées plus haut; il n'est pas certain, en revanche, que la surface moyenne des logements ait progressé.

GRAPHIQUE 48

Distribution des résidences principales en mars 1962 et janvier 1967 selon le nombre de pièces, par catégorie de commune



2. Évolution du peuplement des logements

Le peuplement est ici caractérisé par l'indice défini page 74.

Nous suivrons l'évolution de cet indice de peuplement de mars 1962 à janvier 1963, 1965 et

1967 pour l'ensemble de la France et par catégorie de commune, les définitions du recensement et des enquêtes sont, en effet, strictement comparables sur ce point.

a. RÉSULTATS POUR LA FRANCE ENTIÈRE

TABLEAU 52

Indice de peuplement des résidences principales au recensement de 1962 et aux enquêtes pour l'ensemble de la France

(graphiques 49, 50 et 51)

	Surpeuple- ment accentué	Surpeuple- ment modéré	Peuple- ment normal	Sous-peuple- modéré	Sous-peuple- accentué	Ensemble
Recensement de mars 1962.....	1.850.787	3.784.697	4.142.955	2.719.716	2.067.014	14.565.169
%.....	12,7	26,0	28,4	18,7	14,2	100
Janvier 1963.....	1.730.000	3.755.000	4.280.000	2.808.000	2.195.000	14.768.000
%.....	11,7	25,4	29,0	19,0	14,9	100
Janvier 1965.....	1.474.000	3.532.000	4.546.000	3.141.000	2.423.000	15.116.000
%.....	9,7	23,4	30,1	20,8	16,0	100
Janvier 1967.....	1.145.000	3.135.000	4.567.000	3.598.000	3.105.000	15.550.000
%.....	7,4	20,1	29,4	23,1	20,0	100,0

Le tableau 52 rend compte des degrés de peuplement observés en mars 1962, janvier 1963, 1965 et 1967. Ainsi nous ne saisissons que l'évolution globale du peuplement, sans isoler l'influence de la construction neuve.

On constate, par le tableau ci-dessus, une amélioration sensible des conditions de surpeuplement.

Ainsi, alors que 12,7 % des logements étaient en surpeuplement accentué au recensement, cette proportion ne serait plus en janvier 1967 que de 7,4 %, la baisse s'étant faite à un rythme assez continu de 1 % par an environ. De même le surpeuplement modéré s'est résorbé de près de 6 % depuis mars 1962 (26,0 % des logements en 1962 contre 20,1 % en 1967) mais la résorption ne s'est pas faite ici de façon aussi régulière mais plu-

tôt en s'accéléralant depuis 1965 (— 1 % par an entre 1963 et 1965, — 1,6 % ensuite).

En moyenne calculée sur la période 1962-1967, le nombre des logements en surpeuplement accentué diminue annuellement de 147.000 unités, et de 135.000 — toujours annuellement — le nombre de logements en surpeuplement modéré.

Parallèlement, on constate que le sous-peuplement est le principal bénéficiaire de la baisse du surpeuplement et plus particulièrement le sous-peuplement accentué (augmentation annuelle de 207.000 unités).

Il semble donc que les conditions de peuplement s'améliorent du fait d'une tendance générale au desserrement mais non par une normalisation se traduisant par une corrélation plus étroite entre le nombre d'habitants et le nombre de pièces du logement.

b. RÉSULTATS PAR CATÉGORIE DE COMMUNE

Les évolutions du peuplement dans chacune des catégories de communes inscrivent dans les mêmes tendances que celles que nous observions pour la France entière, à savoir baisse du surpeuplement, augmentation du sous-peuplement et un peu moins nette de celle du peuplement normal. De plus, la hiérarchie entre les catégories de commune observée au recensement se retrouve inchangée aux dates ultérieures, on ne peut donc pas parler de rattrapage des catégories les plus défavorisées, mais bien

plutôt d'une « décongestion » générale des logements dans tous les milieux avec conservation des écarts de niveaux entre les catégories de commune (voir graphique 49).

Tout au plus peut-on dire que la résorption du surpeuplement a été *un peu plus rapide* dans les communes rurales et les petites agglomérations que dans les grandes villes et surtout que dans l'agglomération parisienne. On remarquera que les cas extrêmes de sur et de sous-peuplement accentué restent toujours aussi fréquents dans les communes rurales en 1967 qu'en 1962.

TABLEAU 53

**Indice de peuplement des résidences principales au recensement de mars 1962
par catégorie de commune (résultats du dépouillement exhaustif)**

(graphiques 49, 50, 51)

Catégorie de commune	Surpeuple- ment accentué	Surpeuple- ment modéré	Peuplement normal	Sous-peuple- ment modéré	Sous-peuple- ment accentué	Ensemble
Ensemble de la France.....	1.850.787	3.784.697	4.142.955	2.719.716	2.067.014	14.565.169
%.....	12,7	26,0	28,4	18,7	14,2	100,0
Communes rurales.....	740.984	1.088.897	1.290.883	990.218	963.077	5.074.059
%.....	14,6	21,5	25,4	19,5	19,0	100,0
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants.....	430.069	926.830	1.095.212	781.908	588.592	3.822.611
%.....	11,3	24,2	28,6	20,5	15,4	100,0
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus.....	338.894	796.151	865.944	536.086	331.679	2.868.754
%.....	11,8	27,7	30,2	18,7	11,6	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne.....	340.840	972.819	890.916	411.504	183.666	2.799.745
%.....	12,2	34,7	31,8	14,7	6,6	100,0

TABLEAU 55

Indice de peuplement des résidences principales, par catégorie de commune
Résultats des enquêtes sur l'emploi

1. Indice de peuplement en janvier 1963

Catégorie de commune	Surpeuple- ment accentué	Surpeuple- ment modéré	Peuple- ment normal	Sous-peuple- ment modéré	Sous-peuple- ment accentué	Ensemble
Ensemble de la France	1.730.000	3.755.000	4.280.000	2.810.000	2.195.000	14.770.000
%.....	11,7	25,4	29,0	19,0	14,9	100,0
Communes rurales.....	680.000	1.056.000	1.315.000	1.019.000	1.010.000	5.080.000
%.....	13,4	20,8	25,9	20,0	19,9	100,0
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants.....	410.000	938.000	1.170.000	807.000	615.000	3.940.000
%.....	10,4	23,8	29,7	20,5	15,6	100,0
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus.....	312.000	807.000	875.000	574.000	377.000	2.945.000
%.....	10,6	27,4	29,7	19,5	12,8	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne.....	328.000	954.000	920.000	410.000	193.000	2.805.000
%.....	11,7	34,0	32,8	14,6	6,9	100,0

2. Indice de peuplement en janvier 1965

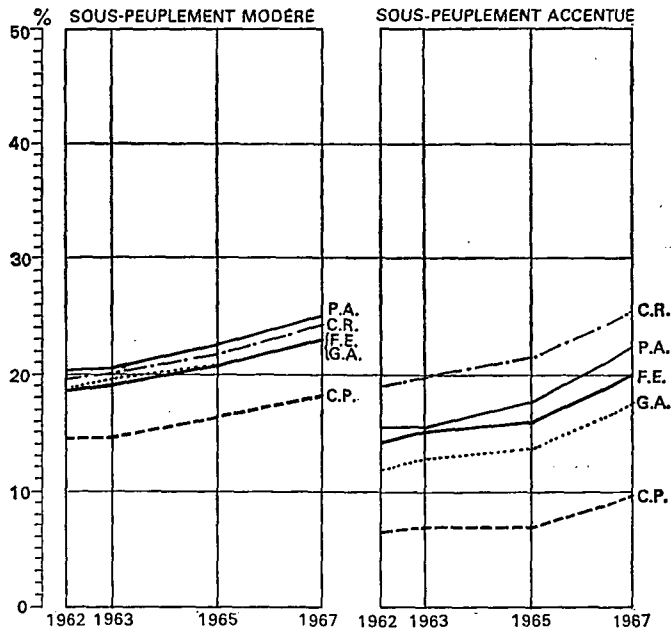
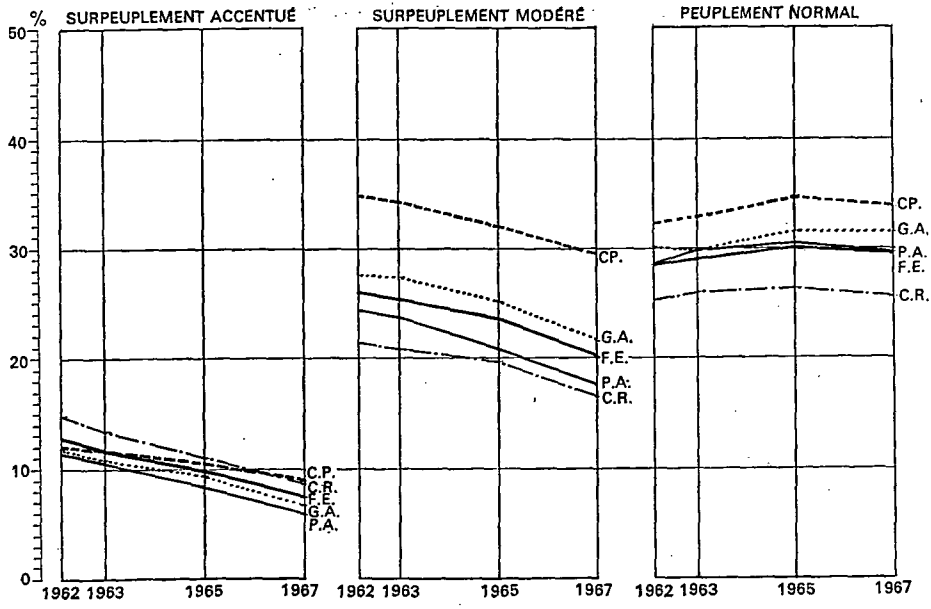
Ensemble de la France	1.474.000	3.531.000	4.543.000	3.142.000	2.420.000	15.110.000
%.....	9,7	23,4	30,1	20,8	16,0	100,0
Communes rurales.....	553.000	988.000	1.339.000	1.105.000	1.085.000	5.070.000
%.....	10,9	19,5	26,4	21,8	21,4	100,0
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants.....	336.000	855.000	1.244.000	930.000	725.000	4.090.000
%.....	8,2	20,9	30,4	22,7	17,8	100,0
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus.....	287.000	778.000	970.000	640.000	415.000	3.090.000
%.....	9,3	25,2	31,4	20,7	13,4	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne.....	298.000	910.000	990.000	467.000	195.000	2.860.000
%.....	10,4	31,8	34,7	16,3	6,8	100,0

3. Indice de peuplement en janvier 1967

Ensemble de la France	1.142.000	3.137.000	4.564.000	3.601.000	3.106.000	15.550.000
%.....	7,4	20,1	29,4	23,1	20,0	100,0
Communes rurales.....	425.000	820.000	1.275.000	1.220.000	1.280.000	5.020.000
%.....	8,5	16,3	25,4	24,3	25,5	100,0
Villes et agglomérations de moins de 100.000 habitants.....	245.000	750.000	1.265.000	1.080.000	970.000	4.310.000
%.....	5,7	17,4	29,4	25,0	22,5	100,0
Villes et agglomérations de 100.000 habitants et plus.....	215.000	700.000	1.030.000	755.000	570.000	3.270.000
%.....	6,6	21,4	31,5	23,1	17,4	100,0
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne.....	257.000	867.000	994.000	546.000	286.000	2.950.000
%.....	8,7	29,4	33,7	18,5	9,7	100,0

GRAPHIQUE 49

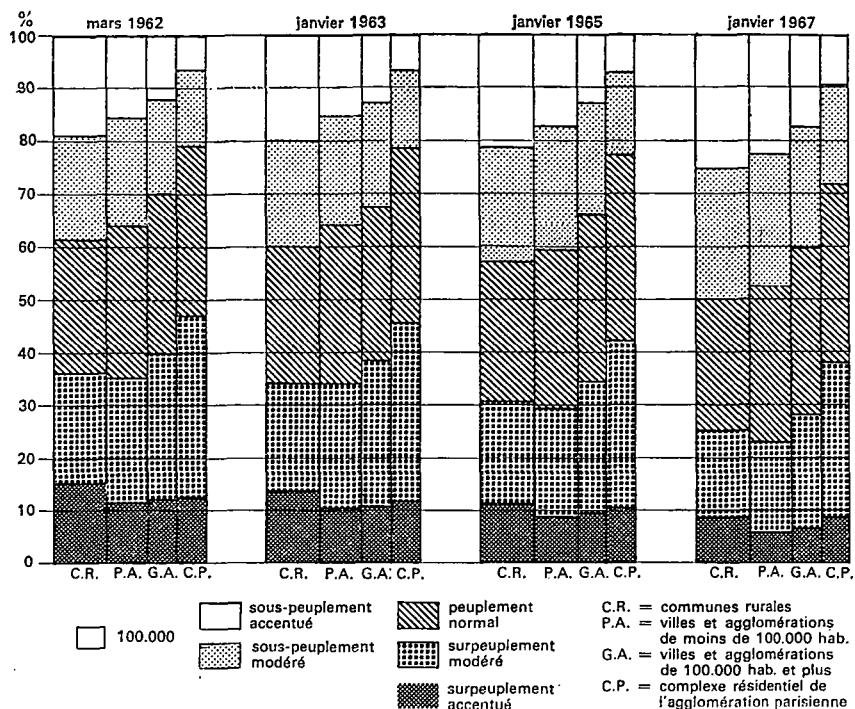
Evolution des cinq degrés de peuplement selon la catégorie de commune de mars 1962 à janvier 1967



- C.R. communes rurales
- P.A. petites agglomérations (moins de 100.000 h.)
- G.A. grandes agglomérations (100.000 h. et plus)
- ... C.P. complexe résidentiel de l'agglomération parisienne
- F.E. ensemble de la France

GRAPHIQUE 50

Indice de peuplement des résidences principales à diverses dates selon la catégorie de commune



GRAPHIQUE 51

Évolution de l'indice de peuplement selon la catégorie de commune entre mars 1962 et janvier 1967

